



académie  
Aix-Marseille



# académie

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



## Bulletin académique spécial

Diplôme National du Brevet - Session 2016  
Instructions générales

**n° 331**  
du 6 juin 2016

**PÔLE ACADEMIQUE  
DU CERTIFICAT DE FORMATION GENERALE (CFG)  
ET DU DIPLOME NATIONAL DU BREVET (DNB)**

**NOTE DE SERVICE D'ORGANISATION DU DNB  
SESSION 2016**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement  
Collèges et lycées professionnels publics et établissements privés sous-contrat

Dossier suivi par : Valérie ULPAT - Tél. : 04 90 27 76 50 - Chantal COURTIN - Tél. : 04 90 27 76 52

DSDEN de Vaucluse : [pole.examensetconcours84@ac-aix-marseille.fr](mailto:pole.examensetconcours84@ac-aix-marseille.fr) - Fax : 04 90 27 76 47

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, la note de service relative à l'organisation du Diplôme National du Brevet pour la session 2016.

Ce document rappelle les références des derniers textes réglementaires ; il précise les modalités d'organisation de l'examen, le calendrier des opérations et la répartition des candidats par centre d'examen et centre de correction dans notre académie.

*Signataire : Dominique BECK, Directeur académique des services de l'éducation nationale.*

# SOMMAIRE

I -	PRISE EN COMPTE DES ELEMENTS DU LPC ET NOTES DE CCF OBTENUES EN COURS DE FORMATION : CYCLADES - EVALUATION	Page 2
	A) Les éléments du Livret Personnel de Compétences (LPC) B) Les notes de CCF	
II -	DEROULEMENT DES EPREUVES	Page 3
	A) Organisation en salles B) Convocation des candidats dans Cyclades C) Listes des candidats D) Retrait du matériel d'examen E) Surveillance des épreuves F) Accueil des candidats G) Aménagement d'épreuves pour les candidats présentant un handicap H) Modalités de distribution des sujets I) Erreur matérielle constatée dans un sujet J) Epreuves ponctuelles : français, mathématiques, histoire-géographie- enseignement moral et civique, histoire des arts K) Fraude ou tentative de fraude L) Ramassage des copies M) Anonymat des copies N) Dépôt des copies dans les centres de correction	
III -	CORRECTION DES EPREUVES	Page 8
	A) Commissions académiques d'entente et d'harmonisation des corrections B) Rôle du chef de centre de correction C) Convocation des enseignants correcteurs D) Saisie des notes des épreuves : Cyclades-EVALUATION	
IV -	JURY DELIBERATIF DU DNB	Page 10
	A) Documents à transmettre au jury académique B) Jury délibératif académique	
V -	FIN DE SESSION	Page 10
	A) Diffusion des résultats B) Relevés de notes et diplômes C) Consultation des copies D) Archivage des copies et des bordereaux de notation E) Bilan de la session F) Frais de déplacement et vacations G) Session de remplacement	
VI -	TABLEAU RECAPITULATIF DES OPERATIONS	Pages 11 et 12
ANNEXES :		
ANNEXE 1 - Organigramme 2016 du Pôle examens et concours - Pôle académique du CFG/DNB		
ANNEXE 2 - Calendrier des épreuves session de juin 2016		
ANNEXE 3 - Calendrier des épreuves session de septembre 2016		
ANNEXE 4 - Modèle de convocation pour la surveillance et instructions (recto-verso)		
ANNEXE 5 - Frais d'examen : application « IMAG'IN »		
ANNEXE 6 - Demande d'inscription à la session de remplacement		
ANNEXE 7 - Tableau d'organisation des centres d'examen et centres de correction		
ANNEXE 8 - Questionnaire-bilan / DNB - session 2016		
ANNEXE 9 - Matériel candidat		
ANNEXE 10 - Charte de déontologie des examens		

L'académie d'Aix-Marseille organise le DNB session 2016 - dernier DNB avant la mise en œuvre des nouvelles modalités d'évaluation à compter de la session 2017 (*note de service MEN/DGESCO n°2016-063 du 06-04-2016*).

Nouveautés 2016 :

- au niveau réglementaire : l'évaluation de « l'enseignement moral et civique » à la place de « l'éducation civique »,
- au niveau application de gestion : l'expérimentation pour l'académie de la session complète du DNB sur la nouvelle application de gestion CYCLADES accessible via le portail ARENA (application web interactive : CYCLes Automatisés Des Examens et concours - hébergée par un service mutualisé pour l'ensemble des académies de France, au SERIA de Rennes), mise en place en 2013 - qui a pour but de remplacer l'application informatique OCEAN qui gère actuellement les examens et concours nationaux - déjà expérimentée par d'autres académies et qui a obtenu un bilan satisfaisant. Elle permet de gérer les différentes étapes de gestion dans une seule application.

**Les applications ORGANET, NOTANET et LOTANET ne sont plus utilisées.**

A chaque étape de gestion le pôle examens et concours donne la main aux établissements selon un calendrier défini.

## **I - PRISE EN COMPTE DES ELEMENTS DU LPC ET NOTES DE CONTROLE OBTENUES EN COURS DE FORMATION : CYCLADES - EVALUATION**

### **A - Les éléments du Livret Personnel de Compétences (LPC) :**

*Note de service n°2012-154 du 24-09-2012*

*Notes du recteur de l'académie d'Aix-Marseille du 20-10-2012 et 26-04-13.*

Rappel : « Le processus de renseignement du « Livret Personnel de Compétences » reste conforme aux dispositions de la note de service n°2012-154 : seule la validation des sept compétences demeure obligatoire et ce renseignement suffit pour les élèves ne rencontrant pas de difficultés particulières.

Lorsqu'il s'avère que l'acquisition d'une compétence est discutée pour un élève, les équipes pédagogiques renseignent les domaines et non plus les items. »

L'application « Livret Personnel de Compétences » permet d'enregistrer la validation de chaque compétence en vue de sa prise en compte pour l'attribution du DNB.

C'est une application informatique nationale, intégrée à l'environnement SIECLE.

Les données relatives au socle commun sont saisies par les enseignants via SIECLE-LPC.

Le bilan de compétences validé (7 compétences) doit remonter dans l'application Cyclades via une bascule de SIECLE-LPC en même temps que les notes du CCF. Ces opérations ont lieu sous la responsabilité du chef d'établissement.

**Les saisies dans «SIECLE-LPC » doivent être terminées au plus tard avant la saisie ou l'intégration des données dans l'application Cyclades-EVALUATION ouverte du lundi 30 mai au mardi 7 juin 2016 inclus. Ces dates sont impératives et imposées par la bascule dans AFFELNET le jeudi 9 juin 2016.**

**Uniquement pour les candidats n'ayant pas validé une ou plusieurs compétences**, il conviendra de transmettre au pôle académique du CFG/DNB à la fois l'attestation de palier 3 et la fiche scolaire par courrier **avant le vendredi 24 juin 2016** afin de permettre leur étude par le jury délibératif.

Les établissements publics et privés sous contrat accèdent désormais à l'application Cyclades-EVALUATION via le portail ARENA, **du lundi 30 mai au 7 juin 2016**.

## **B - Les notes de contrôle en cours de formation (CCF) :**

a) Rappel de la réglementation : les notes de CCF correspondent à la moyenne dans chaque matière (sauf EPS) des notes trimestrielles de 3<sup>ème</sup>.

b) Procédure de saisie : concomitamment à la remontée des éléments du socle, les notes du CCF des élèves sont saisies désormais dans l'application Cyclades, sous votre responsabilité.

Comme pour le LPC, l'opération de saisie de notes dans SIECLE ou dans les logiciels d'éditeurs privés doit être achevée avant la bascule dans AFFELNET.

L'intégration dans Cyclades-EVALUATION des notes obtenues en cours de formation peut être réalisée par saisie individuelle (pour les établissements agricoles) ou à partir d'un fichier en provenance de SIECLE-NOTES ou d'un éditeur privé.

Pour les élèves ayant redoublé une classe, il convient de prendre en compte les notes obtenues durant l'année scolaire du redoublement.

Les notes d'histoire-géographie-enseignement moral et civique, qui n'entrent pas dans le décompte des points, seront quand même saisies dans l'application Cyclades-EVALUATION, ces informations étant nécessaires pour AFFELNET.

Concernant les matières optionnelles (latin, grec, langue vivante régionale ou LV2 si le candidat a choisi une langue régionale en LV2, langue des signes française ou option découverte professionnelle 3 heures), seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte.

« Depuis la session 2013, la note prise en compte pour le contrôle continu en EPS est la moyenne des notes obtenues lors de l'évaluation de trois activités physiques, sportives et artistiques (APSA) retenues par l'enseignant parmi la liste officielle des APSA. Cette note ne correspond pas nécessairement à la moyenne des notes trimestrielles d'EPS. Les chefs d'établissement seront attentifs à ce que la note d'EPS transférée dans l'application corresponde à celle exigée par la *note de service n°2012-096 du 22 juin 2012* ».

c) Respect des dates de saisie : la remontée des notes du CCF s'effectue via l'application Cyclades-EVALUATION **du lundi 30 mai au mardi 7 juin 2016 inclus, sous la responsabilité du chef d'établissement.**

**Ces dates sont impératives et imposées par la bascule d'AFFELNET le jeudi 9 juin 2016.**

### **Rappel :**

- les notes des épreuves orales d'histoire des arts seront saisies dans Cyclades-EVALUATION du lundi 2 mai au mercredi 22 juin 2016.

- les notes des épreuves orales de l'option internationale seront saisies dans Cyclades-EVALUATION du lundi 2 mai au mercredi 22 juin 2016.

d) Assistance : en cas de difficulté, je vous invite à faire une demande d'assistance via le **Point d'Accueil Centralisé (P@C)**, à partir du portail académique.

## **II - DÉROULEMENT DES EPREUVES**

Le chef de centre d'examen est responsable de l'organisation matérielle du centre et du bon déroulement des épreuves.

A ce titre, il lui appartient de communiquer la charte de déontologie (annexe10) aux agents qui sont sous son autorité et qui participent à l'organisation de l'examen. Chacun de ces agents doit renseigner et signer la déclaration sur l'honneur qui engage au respect de la charte de déontologie. Ces documents sont à conserver par chaque centre d'examen.

**Rappel :** l'application Cyclades est une application unique permettant de suivre toutes les étapes de gestion du DNB. C'est à partir de l'application que vous allez désormais organiser le déroulement complet de votre session d'examen.

## **A – Organisation en salles :**

Une plaquette d'information « ORGANISATION-AFFECTATION-DEROULEMENT » vous a été transmise par courriel le 24 mai 2016.

## **B – Convocations des candidats dans Cyclades :**

a) **Candidats scolaires** : les convocations ont été mises à disposition des établissements dans l'application Cyclades (espace « documents ») à compter du 30 mai 2016 et ont été informés par un message électronique automatique de la génération du fichier.

NB : sont également concernés les élèves individuels scolaires, si confirmation d'inscription validée.

b) **Candidats individuels et CNED** : les convocations ont été mises à disposition dans leur compte personnel créé lors de l'inscription au DNB via internet (adresse électronique valide) par le pôle académique du CFG/DNB. Un envoi postal est toutefois réalisé.

c) Il a été demandé aux chefs d'établissement (par courriel du 23 mai 2016) de signaler au pôle académique du CFG/DNB les modifications concernant leurs élèves, en fixant la date limite du mercredi 25 mai 2016 pour saisie des dernières mises à jour dans Cyclades par les gestionnaires du pôle examens et concours.

Toutefois, il est indispensable que les chefs d'établissement vérifient l'ensemble des convocations dès réception et informent le pôle académique CFG/DNB d'éventuelles anomalies dans les plus brefs délais.

**d) Les convocations n'indiquent pas le temps supplémentaire accordé dans le cadre d'un aménagement d'épreuve. Dans le souci de respecter les horaires définis par le calendrier national des épreuves, il est souhaitable que les candidats commencent à la même heure que les autres et terminent plus tard leurs épreuves.**

Tous les candidats sont convoqués 20 minutes avant le début des épreuves.

## **C – Listes des candidats :**

Vous pouvez éditer des listes de travail dans Cyclades (cf. onglet « ORGA-AFFECTATION »). Cette étape a été mise à disposition des établissements le 24 mai 2016. Les établissements centres d'épreuves peuvent éditer des listes en fonction des besoins de leur centre d'examen.

En cas de difficulté de connexion, je vous invite à faire une demande d'assistance via le **Point d'Accueil Centralisé (P@C)**.

## **D – Retrait du matériel d'examen :**

Comme chaque année, le pôle des examens et concours (P.E.C.) - pôle académique du CFG/DNB, organise selon un calendrier prédéfini (cf. VI pages 11 et 12) les modalités de retrait du matériel ci-après :

- copies et brouillon (1 par épreuve),
- étiquettes de table (1 par candidat, fournies par le P.E.C - à l'intérieur des cartons des sujets),
- étiquettes d'anonymat (nouveau : 1 numéro d'anonymat par épreuve et non par candidat, fournies par le P.E.C. - à l'intérieur des cartons des sujets,). NB : pour le français, les deux étiquettes correspondent chacune à une épreuve : dictée / questions et rédaction,
- sujets,
- bordereaux de lots de copies (notation) - fournis par le P.E.C., à l'intérieur des cartons des sujets ; à l'exception des bordereaux concernant l'évaluation de l'épreuve orale en cours d'année (HDA, DL ou DNL option internationale) – cf. courriel du 2 mai 2016 « évaluation ECA ».

## **E – Surveillance des épreuves :**

Le chef de centre d'examen désigne et convoque les surveillants (modèle de convocation en annexe 4), ces convocations ne sont pas réalisées avec l'application IMAG'IN. La liste des enseignants convoqués pour les surveillances est transmise au pôle académique du CFG/DNB, en précisant leur établissement d'origine.

Les surveillants sont les enseignants du centre d'examen et, en fonction des besoins, ceux des centres rattachés publics et privés sous-contrat. Le chef de centre d'examen fait appel aux chefs d'établissement concernés afin qu'ils mettent à disposition leurs enseignants.

Par conséquent, je vous rappelle qu'il ne doit pas être fait appel aux enseignants d'établissements privés hors contrat pour assurer les tâches de surveillance du DNB.

La surveillance de chaque salle doit être assurée par deux personnes. Une équipe de surveillants remplaçants est à prévoir.

Il est rappelé aux candidats que leurs copies ne doivent comporter ni signature, ni signe distinctif sous peine d'annulation des épreuves subies.

Il doit être vérifié que les candidats ne disposent pas de moyens de télécommunication (téléphone portable, tablette tactile, montre connectée) dont l'utilisation est interdite. Les candidats doivent laisser ces appareils en position d'arrêt et à l'intérieur de leur sac.

Il vous appartient de veiller à la stricte application de ces instructions.

Les chefs de centres d'examen informent le pôle académique du CFG/DNB de toute difficulté relative à cette organisation.

## **F – Accueil des candidats :**

*Circulaire n°2011-072 du 3-05-2011 relative aux conditions d'accès et sorties des salles de composition et dispositions relatives aux fraudes.*

### **a) Vérification de l'identité des candidats :**

Au début de chaque épreuve les surveillants vérifient l'identité des candidats ; la convocation et une pièce officielle d'identité avec photographie doivent être présentées par les candidats.

Dans l'hypothèse où un candidat se présenterait sans que son nom figure sur les listes de déroulement, je vous rappelle qu'il doit être autorisé à composer sous réserve de vérification de son inscription auprès du pôle académique du CFG/DNB (04 90 27 76 56).

### **b) Retard :**

Les retardataires peuvent être acceptés sur décision du chef de centre d'examen sous réserve qu'aucun candidat n'ait quitté la salle. Toutefois, aucun temps supplémentaire ne saurait leur être accordé.

### **c) Sortie de salle :**

Les candidats ne sont pas autorisés à quitter la salle avant la fin de la première heure de composition.

## **G – Aménagement d'épreuves pour les candidats présentant un handicap :**

### **a) Cadre réglementaire :**

*Décret n°2005-1617 du 21-12-2005*

*Circulaire n°2011-220 du 27-12-2011*

*Nouvelle circulaire n°2015-127 du 03-08-2015.*

b) Via l'application Cyclades (onglet « ORGA-AFFECTATION » - cf. courriel du 26 mai 2016 « informations diverses »), les chefs de centre d'examen ont accès aux mesures à mettre en place pour les candidats qui bénéficient d'un aménagement d'épreuves au DNB.

c) Pour les candidats bénéficiant de la majoration d'un 1/3 temps, se reporter au II- B- d).

d) Pour la dispense de l'exercice de tâche cartographique de l'épreuve d'HGEMC, les centres d'examen seront destinataires d'un sujet étiqueté spécialement pour le(s) candidat(s) concerné(s) – cf. *note de service académique du 18 décembre 2014 du et lettre de l'IA-DASEN du 1<sup>er</sup> juin 2015.*

e) Pour les candidats bénéficiant d'une aide humaine, le chef de centre, éventuellement en liaison avec le chef d'établissement d'origine du candidat convoque la personne habituellement chargée de l'aide humaine, ou à défaut un autre personnel. En cas de difficulté, le pôle académique CFG/DNB est à votre disposition pour la recherche de solutions.

## **H – Modalités de distribution des sujets :**

Le responsable de salle doit disposer du calendrier et des horaires des épreuves.

Il doit vérifier la concordance entre le calendrier et les informations figurant sur l'enveloppe contenant le sujet avant l'ouverture du pli.

Dès l'ouverture des enveloppes dans les salles de composition et avant la distribution des sujets aux candidats, le responsable de salle doit vérifier, par sondage dans le paquet d'exemplaires, la conformité des renseignements qui figurent sur le cartouche situé en première page du sujet.

### **I – Erreur matérielle constatée dans un sujet :**

Le chef de centre d'examen fait connaître aux candidats que le jury sera informé de l'erreur et qu'il en sera tenu compte au moment des délibérations. Il ne prend pas l'initiative de corriger cette erreur pour éviter une inégalité de traitement entre les candidats des différents centres mais **prend contact obligatoirement** avec le pôle académique du CFG/DNB au 04 90 27 76 56.

Le pôle examens et concours assure le relais avec les inspecteurs concernés et le bureau des sujets du rectorat.

### **J – Epreuves ponctuelles : français, mathématiques, histoire-géographie-enseignement moral et civique et histoire des arts :**

#### **a) Epreuve écrite de français :**

Selon *la note de service n°2012-029 du 24-02-2012* « l'épreuve se décompose en 2 parties, d'une durée d'1h30 chacune séparée par une pause de 15 minutes. Les candidats composent chacune des parties d'épreuves sur des copies distinctes ; celles de la première partie (questions-réécriture-dictée) sont relevées à la fin du temps imparti, soit 1h30 ; le sujet, lui, est laissé à la disposition du candidat ». **NB** : il faudra veiller à ce que la dictée soit faite à la suite des questions à la fin de la 1<sup>ère</sup> partie de l'épreuve de français. La dictée n'est pas considérée comme une sous épreuve.

Les consignes relatives à l'organisation de cette épreuve seront inscrites sur la page de garde du sujet.

Le repère indiqué sur la dictée du surveillant n'est pas à reporter sur les copies de dictée des candidats.

Les sujets précisent en en-tête si l'usage du dictionnaire est autorisé ou non.

*La note de service n°2012-029 du 24-02-2012* autorise l'usage d'un dictionnaire de langue française pour la seconde partie de l'épreuve de français (rédaction). L'usage du dictionnaire ne revêt donc pas un caractère obligatoire. **En revanche, l'usage du dictionnaire électronique reste interdit.**

Pour un candidat en situation de handicap, l'utilisation du dictionnaire peut être autorisée pour toutes les épreuves (**sauf pour l'épreuve de dictée et de réécriture**) et sera alors précisée dans la décision d'aménagement d'épreuves.

#### **b) Epreuve écrite de mathématiques :**

Le sujet précise en en-tête si l'usage de la calculatrice est autorisé ou non.

*La circulaire n°99-018 du 01-02-1999* relative aux conditions d'usage des calculatrices dans les examens et concours organisés par le ministère de l'éducation nationale précise que : « le matériel autorisé comprend toutes les calculatrices de poche, y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique, à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante. Le candidat n'utilise qu'une seule machine sur la table. Toutefois, si celle-ci vient à connaître une défaillance, il peut la remplacer par une autre. Afin de prévenir les risques de fraude, sont interdits les échanges de machines entre les candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices ».

Pour un candidat en situation de handicap, l'utilisation de la calculatrice peut être autorisée pour toutes les épreuves et sera alors précisée dans la décision d'aménagement d'épreuves.

#### **c) Epreuve écrite d'histoire-géographie-enseignement moral et civique :**

Le candidat reçoit sa copie sur laquelle figure le sujet de l'épreuve (il n'est pas imprimé sur une feuille à part). Chaque candidat doit répondre dans l'espace prévu en dessous de chaque question du sujet.

A la fin de l'épreuve, il remet au surveillant cette même copie-sujet. Il ne sera pas distribué de copie Education nationale sauf si une décision d'aménagement d'épreuves le prévoit **expressément**.

#### **d) Epreuves orales évaluées en cours d'année (HDA, DL et DNL option internationale) :**

- **Evaluation de l'épreuve d'Histoire Des Arts (HDA) :**

L'épreuve d'histoire des arts est une épreuve orale terminale au même titre que les épreuves écrites de français, mathématiques et histoire-géographie-enseignement moral et civique. Elle est notée sur 40 points.



Conformément aux dispositions de *la circulaire n°2011-189 du 3-11-2011*, elle se déroule entre **le lundi 2 mai** et le début des épreuves écrites du Diplôme National du Brevet soit **le mercredi 22 juin 2016**. Il appartient au chef d'établissement d'organiser l'épreuve et d'adresser une convocation aux candidats.

Aucun candidat ne peut en être dispensé.

Un élève qui, pour des motifs d'absence dûment justifiés, n'a pu se présenter à la première date d'épreuve doit être convoqué à nouveau jusqu'à la date butoir du mercredi 22 juin 2016.

S'il se présente aux épreuves écrites de juin sans avoir passé l'oral d'HDA, il est porté absent – par conséquent, **il conviendra de noter AB lors de la saisie des notes dans CYCLADES et NON 0/40**.

S'il ne s'est pas présenté, pour des motifs dûment justifiés, ni à l'oral d'HDA, ni aux épreuves écrites des 23 et 24 juin 2016, il peut bénéficier de la session de remplacement où il passera l'épreuve d'HDA à l'écrit.

Ainsi les candidats qui ont passé l'oral en établissement mais n'ont pu se présenter aux épreuves écrites de juin garderont le bénéfice de la note d'HDA dans le cadre de la session de remplacement.

**NB** : Cette note ne doit pas être communiquée ni aux élèves ni aux familles avant la publication des résultats du DNB, le 6 juillet 2016.

#### • **Evaluation des épreuves orales de l'option internationale :**

Les épreuves orales de la mention internationale du DNB sont des épreuves terminales au même titre que les épreuves écrites de français, mathématiques et histoire-géographie-enseignement moral et civique.

Conformément à la note de service n°2012-105 du 5 juillet 2012, chaque établissement détermine le calendrier de passation des épreuves en s'efforçant de retenir la période faisant suite au conseil de classe du troisième trimestre.

La saisie de ces notes s'effectue **via l'application Cyclades-EVALUATION**.

#### **K – Fraude ou tentative de fraude :**

*Circulaire n°2011-072 du 3-05-2011*

Le surveillant de salle prend toutes les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude ou la tentative de fraude. Toutefois, le flagrant délit ne suspend pas l'épreuve pour le candidat qui doit continuer à composer. L'expulsion peut être prononcée par le chef de salle uniquement en cas de substitution de personne ou de trouble affectant le bon déroulement de l'épreuve.

Le procès-verbal doit être contresigné à la fois par le candidat suspecté de fraude et les surveillants de la salle. Il doit être dressé le jour même.

Le chef de centre doit saisir les preuves matérielles, dresser un procès verbal précis et en aviser Madame CAUVI Mélissa, gestionnaire au pôle académique du CFG/DNB au 04 90 27 76 56.

#### **L – Ramassage des copies :**

Tous les candidats doivent rendre une copie, même blanche, comportant leur nom et leur numéro d'inscription. En cas d'absence d'un candidat, les surveillants insèrent une copie blanche dont ils auront complété l'en-tête et porté la mention « absent » sur le corps de la copie.

A la fin de l'épreuve, les surveillants remettent au chef de centre d'examen :

- les copies classées dans l'ordre alphabétique,
- le procès verbal de salle, mentionnant le(s) nom(s) de(s) absent(s) et éventuellement le(s) incident(s) intervenu(s),
- la liste de présence émargée par les candidats.

#### **M – Anonymat des copies :**

L'anonymat des copies est placé sous la responsabilité du chef de centre d'examen.

**NB : cette année, chaque candidat possède un numéro d'anonymat par épreuve.**

Il est préférable de créer deux équipes, l'une chargée de contrôler le contenu des procès-verbaux (PV) de salle et l'autre chargée de procéder à l'anonymat (vérifier l'ordre des copies, coller les étiquettes d'anonymat, massicotter les copies pour ne laisser apparaître sur celles-ci que la partie anonymée).

Les en-têtes sont découpés et insérés dans une enveloppe scellée portant les mentions suivantes :

<p><b>Diplôme national du brevet – Session 2016</b> <b>ANONYMAT</b></p> <p>CENTRE D'EXAMEN : .....</p> <p>SERIE : .....</p> <p>EPREUVE : .....</p> <p>NOMBRE D'EN-TETES:.....</p>
---

Cette enveloppe est déposée dans le centre de correction en même temps que les copies et les PV de salle (mais dans une enveloppe séparée de celle contenant les copies).

Les copies sont classées par série et par épreuve et sont insérées dans une **seule** enveloppe scellée (**une enveloppe pour chaque épreuve**) portant les mentions suivantes :

<p><b>Diplôme national du brevet – Session 2016</b> <b>COPIES D'EXAMEN</b></p> <p>CENTRE D'EXAMEN : .....</p> <p>SERIE : .....</p> <p>EPREUVE : .....</p> <p>NOMBRE DE COPIES : .....dont .....ABSENT(S)</p>
--

L'épreuve de français comporte deux parties (dictée-réécriture-questions et rédaction).  
Chaque sous-épreuve doit être anonymée ; il convient de regrouper les copies des deux sous-épreuves sans les agraffer.

**N – Dépôt des copies dans les centres de correction :**

Les centres d'examen qui ne sont pas centres de correction déposent leurs copies dans le centre de correction auquel ils sont rattachés (cf. annexe 7 : tableau des centres de correction et des centres rattachés).

Les copies anonymées et classées sont déposées sous la responsabilité des chefs de centre d'examen **au plus tard le vendredi 24 juin 2016 à 15h00**. Les chefs de centres de correction et les responsables des centres d'examen prendront contact pour définir les modalités appropriées aux situations locales.

<p><b>III - CORRECTION DES EPREUVES</b></p>
---

**A – Commissions académiques d'entente et d'harmonisation des corrections :**

Elles ont pour objectif de faire appliquer les barèmes et consignes de correction nationaux et d'élaborer des consignes de correction détaillées à partir du barème national. Pour la session 2016, l'organisation arrêtée en liaison avec les IA-IPR et IEN-EG reste la suivante :

- **Série générale**

Les commissions d'entente auront lieu à la DSDEN de Vaucluse, 49 rue Thiers 84077 - Avignon :

- le jeudi 23 juin 2016 à 13h30 pour le français,
- le vendredi 24 juin 2015 à 9h30 pour l'histoire-géographie-enseignement moral et civique,
- le vendredi 24 juin 2016 à 11h pour les mathématiques.

Pour chaque discipline, la commission est composée d'un IA-IPR et d'enseignants des quatre départements qu'il a désignés.

Les commissions d'harmonisation auront lieu dans les établissements suivants :

- collège Sophie Germain, 90 rue Pierre Bartoletti - Luynes 13080 Aix-en-Provence,
- lycée professionnel La Viste, traverse Bonnet - 13015 Marseille,
- lycée Ismaël Dauphin, rue Pierre Fabre - 84300 Cavaillon :

- le vendredi 24 juin 2016 de 9h à 12h pour le français,
- le vendredi 24 juin 2016 de 15h à 17h pour l'histoire-géographie-enseignement moral et civique.

La commission d'harmonisation de la correction de mathématiques se tiendra le vendredi 24 juin 2016 de 15h30 à 18h30 au collège Mignet, 41 rue Cardinale - 13100 Aix-en-Provence et dans les DSDEN :

- des Hautes-Alpes, 12 avenue Maréchal Foch - 05010 Gap,
- des Bouches-du-Rhône, 28 boulevard Charles Nedelec - 13231 Marseille,
- de Vaucluse, 49 rue Thiers - 84077 Avignon.

Pour chaque discipline et sur chaque site, la commission est présidée par un IA-IPR ou un enseignant membre de la commission d'entente.

- **Série professionnelle**

Les commissions d'entente seront organisées par les IEN-EG à la DSDEN de Vaucluse le vendredi 24 juin 2016, de 13h30 à 16h30 pour les 3 disciplines.

### **B – Le rôle du chef de centre de correction :**

Le chef de centre de correction est responsable de l'organisation et du bon déroulement des corrections. A ce titre, il lui appartient de communiquer la charte de déontologie (annexe10) aux personnels qui sont sous son autorité et qui participent à l'organisation des corrections. Chacun de ces agents doit renseigner et signer la déclaration sur l'honneur qui engage au respect de la charte de déontologie. Ces documents sont à conserver par chaque centre de correction.

**NB** : En cas d'absence d'un correcteur le jour de la correction, le chef de centre de correction doit répartir les copies entre les correcteurs présents.

### **C – Convocation des enseignants correcteurs :**

Les convocations sont établies par le pôle académique du CFG/DNB via l'application IMAG'IN et les établissements les reçoivent par mél en fichier PDF, afin de les remettre aux enseignants convoqués.

**Il est rappelé aux enseignants :**

- **que leur participation aux jurys d'examen est une charge normale d'activité,**
- **que la convocation sur 1,5 j ne vaut pas autorisation d'absence et qu'il faut veiller par conséquent à ce que les intéressé(e)s réintègrent leur établissement d'affectation dès la fin de la correction et saisie des lots de copies attribués.**

Aussi, aucune dispense ne saurait être accordée, pour quelque motif que ce soit, aux personnels sollicités qui se trouvent en position normale d'activité.

En cas d'absence pour une raison de force majeure, l'enseignant doit en informer par téléphone son chef d'établissement dans les plus brefs délais et solliciter une autorisation d'absence auprès du directeur académique, en joignant toute pièce justificative.

Le remplacement d'un enseignant absent sera effectué par le pôle académique du CFG/DNB, seul habilité à établir la convocation d'un enseignant correcteur.

Les opérations de correction ne débutent qu'après diffusion des barèmes et consignes afin de permettre un temps d'échange entre les correcteurs. Pour les épreuves communes, les corps d'inspection désignent les enseignants chargés d'animer les réunions d'harmonisation préalables aux corrections. En conséquence, les copies ne sont remises aux professeurs que dans un deuxième temps.  
**La présence de tous est indispensable dès 8h00.**

## **D – Saisie des notes des épreuves dans Cyclades-EVALUATION :**

En accord avec les corps d'inspection, je vous rappelle que les enseignants de français corrigent 35 copies (séries Générale et Professionnelle) ; les enseignants de mathématiques et d'histoire-géographie-enseignement moral et civique, corrigent 50 copies (séries Générale et Professionnelle). Bien évidemment, ce volume prévisionnel de copies par correcteur pourra être revu à la hausse par le chef de centre de correction pour pallier les éventuelles absences constatées durant les 1,5 j de correction.

Pour l'épreuve de français, l'ensemble des copies (dictée-questions-rédaction) sera comptabilisé pour une copie.

Les correcteurs harmonisateurs corrigent 15 copies.

Les correcteurs seront convoqués en nombre suffisant pour réaliser l'opération en une journée. Il sera toutefois prévu 1,5 j sur les convocations (**lundi 27 juin et mardi 28 juin 2016 - 13h**) pour permettre au chef de centre de correction d'apprécier l'opportunité de poursuivre les opérations le second jour si la mission n'est pas terminée.

Les bordereaux de notation anonymés sont remis aux chefs de centre de correction avec les sujets et étiquettes. Il revient à chaque enseignant correcteur de saisir également les notes dans l'application Cyclades.

Les chefs de centre de correction contrôleront avec les gestionnaires du pôle académique du CFG/DNB le complet achèvement des opérations.

En cas de difficulté de connexion, je vous invite à faire une demande d'assistance via la **Point d'Accueil Centralisé (P@C)**.

**ATTENTION : l'application Cyclades-EVALUATION concerne les épreuves écrites et les épreuves orales d'histoire des arts et du DNB Option Internationale.**  
**Il sera impérativement fermé le mardi 28 juin 2016 à 13h00.**

## **IV- JURY DELIBERATIF DU DNB**

### **A – Documents à transmettre au jury académique :**

Comme l'an passé, les établissements publics et privés sous-contrat des quatre départements doivent adresser les livrets personnels de compétences (attestations de palier 3) accompagné de la fiche brevet - **uniquement pour les élèves qui ne maîtrisent pas le socle** - au pôle académique du CFG/DNB à la DSDEN de Vaucluse - 49 rue Thiers - 84077 AVIGNON cedex 04, pour le **vendredi 24 juin 2016, dernier délai** (*attention aux délais postaux*).

### **B – Jury délibératif académique :**

Selon l'article 4 de l'arrêté du 18-08-1999 relatif aux modalités d'attribution du DNB modifié par l'arrêté du 4-12-2012, le DNB est attribué aux candidats ayant obtenu la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et une note moyenne égale ou supérieure à 10/20.

Des mentions sont attribuées conformément à l'article D 332-20 du code de l'éducation.

**Le jury académique se réunira le vendredi 1er juillet 2016 à 10h00.**

## **V - FIN DE SESSION**

### **A – Diffusion des résultats :**

Les résultats seront disponibles sur PUBLINET le **mercredi 6 juillet 2016** à partir de 14h00. (Site internet du rectorat : [www.ac-aix-marseille.fr](http://www.ac-aix-marseille.fr) sous la rubrique PUBLINET).

## **B – Relevés de notes et diplômes :**

Afin de préparer la mise en place du nouveau DNB 2017, il a été décidé cette année à titre expérimental, que tous les diplômes et relevés de notes de la session de juin 2016 seront édités fin juillet 2016 et mis à disposition fin août, au collège Pythéas à Marseille (pour les Bouches du Rhône) et aux DSDEN 04, 05 et 84 (pour les 3 autres départements).

## **C – Consultation des copies :**

Les copies et les bordereaux de notation sont conservés dans les centres de correction. Le candidat ou son représentant légal est dirigé vers le chef de centre de correction qui lui fixe un rendez-vous.

## **D – Archivage des copies et des bordereaux de notation :**

Ils sont archivés pendant une année dans chaque centre de correction afin que les candidats puissent, le cas échéant, consulter leurs copies.

## **E – Bilan de la session :**

Les chefs de centres d'examen et de correction sont invités à adresser au pôle académique du DNB, par courrier ou par courriel, le questionnaire-bilan (annexe 8) avant le 15 juillet 2016.

## **F – Frais de déplacement et vacations :**

L'application IMAG'IN est utilisée pour l'ensemble des examens et concours (annexe 5).

## **G – Session de remplacement :**

La session de remplacement aura lieu les 14, 15 et 16 septembre 2016. Les centres d'examen retenus pour accueillir les candidats de la session de remplacement seront connus courant juillet 2016 (annexe 3).

La session de remplacement est uniquement accessible aux candidats justifiant leur absence à une ou plusieurs épreuves pour un motif sérieux : maladie, hospitalisation, événement grave (annexe 6).

**Toutes les candidatures devront être adressées impérativement au pôle examens et concours - pôle académique du CFG/DNB pour le mercredi 29 juin 2016, délai de rigueur.**

## **VI - TABLEAU RECAPITULATIF DES OPERATIONS – DNB SESSION 2016**

<b>DATES</b>	<b>OPERATEURS</b>	<b>OPERATIONS</b>
mardi 24 mai	P.E.C. - Pôle académique CFG/DNB	Ouverture aux centres d'examen de Cyclades-ORGA-AFFECTATION
lundi 30 mai	P.E.C. - Pôle académique CFG/DNB	Ouverture à tous les établissements de Cyclades-EVALUATION
du lundi 30 mai au mardi 7 juin	Etablissements publics et privés sous contrat	Ouverture de Cyclades-EVALUATION : saisie des éléments du LPC et notes du contrôle continu (CCF) Fermeture le mardi 7 juin à 19h00.
mai/juin 2016	Etablissements publics et privés sous contrat	Organisation de la surveillance et convocations par les chefs de centre
mercredi 8 juin	P.E.C. - Pôle académique CFG/DNB	Contrôle des notes et LPC – si anomalies : contact avec les établissements
jeudi 9 juin	P.E.C. - Pôle académique CFG/DNB	Intégration du fichier EVALUATION dans AFFELNET
mardi 14 mercredi 15 juin	P.E.C. - Pôle académique CFG/DNB	Livraison par la DSDEN 84 du matériel d'examen aux DSDEN 04 et 05, et au collège Pythéas à Marseille pour le 13

<b>DATES</b>	<b>OPERATEURS</b>	<b>OPERATIONS</b>
jeudi 16 juin	Centres d'examen	Retrait du matériel d'examen, dans les DSDEN de chaque département
mercredi 22 juin	Centres d'examen	<b>Epreuves écrites candidats individuels + opérations d'anonymat</b>
jeudi 23 juin	Centres d'examen	<b>Epreuves écrites candidats scolaires et individuels : <u>Français et Mathématiques</u> + opérations d'anonymat</b>
vendredi 24 juin	Centres d'examen	<b>Epreuves écrites candidats scolaires et individuels: <u>Histoire-géographie-enseignement moral et civique</u></b>
vendredi 24 juin	Etablissements publics et privés sous contrat	Dépôt des LPC non maîtrisés (attestation de palier 3) et des fiches brevet à la DSEN 84 au pôle académique CFG/DNB
jeudi 23 et vendredi 24 juin	P.E.C. - Pôle académique CFG/DNB	Commissions d'entente et d'harmonisation sur plusieurs sites
lundi 27 juin	Centres de correction	<b>Début des corrections</b> (prévues sur 1 jour et ½) – à compter de 8h00 + saisie des notes
mardi 28 juin	Centres de correction P.E.C. - Pôle académique CFG/DNB	2 <sup>ème</sup> jour (matin uniquement, jusqu'à 13h) des corrections si nécessaire + saisie des notes  Fermeture de Cyclades-EVALUATION à 13h00 et contrôle du bon achèvement de la saisie des notes
mercredi 29 juin	P.E.C. - Pôle académique CFG/DNB	Date limite d'inscription à la session de remplacement
vendredi 1er juillet	P.E.C. - Pôle académique CFG/DNB	<b>Réunion du jury délibératif académique, à 10h00</b>
mercredi 6 juillet	P.E.C. - Pôle académique CFG/DNB	<b>Publication des résultats</b> (PUBLINET et organismes privés), à partir de 14h00
jeudi 7 et vendredi 8 juillet	P.E.C. - Pôle académique CFG/DNB	Session de septembre : organisation et affectation dans Cyclades et envoi des convocations
du lundi 11 au vendredi 15 juillet	P.E.C. - Pôle académique CFG/DNB	Edition des diplômes + relevés de notes de la session de juin (expérimentation en vue du nouveau DNB 2017)
mercredi 14, jeudi 15 et vendredi 16 septembre	Centres d'examen	<b>Epreuves de la session de remplacement</b>
Septembre (date non définie)	P.E.C. - Pôle académique CFG/DNB	<b>Jury</b> de la session de remplacement

**POLE DES EXAMENS ET CONCOURS**  
**Année scolaire 2015/2016**

Fonction	Nom	Porte	Téléphone
Chef de pôle	Valérie ULPAT	113	04 90 27 76 50
Gestionnaires :			
Certificat de Formation Générale Dépt : 04 - 05 - 13 - 84 Concours interne de recrutement de professeur des écoles (CIRPE) Concours général des lycées (84)	Jacques-Antoine CHAUVEAU	110	04 90 27 76 59
Diplôme National du Brevet Secteur Nord Bouches-du-Rhône Marseille arrondissements 2-4-13-14- 15-16 – Chef de bureau DNB 13 CAFIPEMF (Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur)	Chantal COURTIN	115	04 90 27 76 52
Diplôme National du Brevet Secteur Sud Bouches-du-Rhône Marseille arrondissements 1-3-5-6-7-8- 9-10-11-12 Réunions d'entente et d'harmonisation du DNB CAPA-SH (Certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap)	Corinne CARDONA	114	04 90 27 76 57
Diplôme National du Brevet Secteur Aix – Istres – Marignane Tuteur-relais IMAG'IN	Mélissa CAUVI	114	04 90 27 76 56
Diplôme National du Brevet Vaucluse Diplôme National du Brevet à l'étranger	Corinne REBOUL	111	04 90 27 76 66
Diplôme National du Brevet Alpes de Haute-Provence et Hautes- Alpes	Sylviane LECOMTE	112	04 90 27 76 32

**Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale**  
**Pôle Examens et Concours**

**Pôle académique du CFG/DNB – 49 rue Thiers - 84077 AVIGNON cedex 04**

**Courriel : [pole.examenetconcours84@ac-aix-marseille.fr](mailto:pole.examenetconcours84@ac-aix-marseille.fr) / [ce.polecfg@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.polecfg@ac-aix-marseille.fr) - Fax : 04 90 27 76 47**

Annexe II - Session normale 2016 : calendrier des épreuves écrites du diplôme national du brevet

<b>Dates</b>	<b>Métropole, La Réunion et Mayotte</b>	<b>Guadeloupe et Martinique</b>	<b>Guyane</b>
Mercredi 22 juin candidats individuels uniquement	Langue vivante étrangère 9 h – 10 h 30  Physique-chimie/sciences physiques 11 h 15 – 12 h  Sciences de la vie et de la Terre 14 h – 14 h 45 ou Prévention santé environnement 14 h – 15 h  Education musicale 15 h 15 – 15 h 45 ou Arts plastiques 15 h 15 – 16 h 45	Sciences de la vie et de la Terre 8 h 30 – 9 h 15 ou Prévention santé environnement 8 h 30 – 9 h 30  Education musicale 9 h 45 – 10 h 15 ou Arts plastiques 9 h 45 – 11 h 15  Langue vivante étrangère 13 h – 14 h 30  Physique-chimie/sciences physiques 14 h 45 – 15 h 30	Sciences de la vie et de la Terre 9 h – 9 h 45 ou Prévention santé environnement 9 h – 10 h  Education musicale 10 h 15 – 10 h 45 ou Arts plastiques 10 h 15 – 11 h 45  Langue vivante étrangère 13 h 30 – 15 h  Physique-chimie/sciences physiques 15 h 15 – 16 h
Jeudi 23 juin tous candidats sauf pour histoire des arts (candidats Cned et Greta uniquement)	Français 1 <sup>re</sup> partie (questions-réécriture-dictée) 9 h – 10 h 30 Français 2 <sup>e</sup> partie (rédaction) 10 h 45 – 12 h 15  Mathématiques 14 h 30 – 16 h 30  Histoire-géographie-enseignement moral et civique 9 h – 11 h  Histoire des arts 11 h 15 – 12 h 15	Mathématiques 8 h – 10 h  Histoire des arts 10 h 15 – 11 h 15  Histoire-géographie-enseignement moral et civique 13 h 30 – 15 h 30  Français 1 <sup>re</sup> partie (questions-réécriture-dictée) 8 h – 9 h 30 Français 2 <sup>e</sup> partie (rédaction) 9 h 45 – 11 h 15	Mathématiques 8 h 30 – 10 h 30  Histoire des arts 10 h 45 – 11 h 45  Histoire-géographie-enseignement moral et civique 14 h – 16 h  Français 1 <sup>re</sup> partie (questions-réécriture-dictée) 8 h 30 – 10 h Français 2 <sup>e</sup> partie (rédaction) 10 h 15 – 11 h 45
Vendredi 24 juin tous candidats sauf pour histoire des arts (candidats Cned et Greta uniquement)			



Annexe III - Session de remplacement 2016 : calendrier des épreuves écrites du diplôme national du brevet

<b>Dates</b>	<b>Métropole, La Réunion et Mayotte</b>	<b>Guadeloupe et Martinique</b>	<b>Guyane</b>
Mercredi 14 septembre candidats individuels uniquement	Langue vivante étrangère 9 h – 10 h 30  Physique-chimie/sciences physiques 11 h 15 – 12 h  Sciences de la vie et de la Terre 14 h – 14 h 45 ou Prévention santé environnement 14 h – 15 h  Education musicale 15 h 15 – 15 h 45 ou Arts plastiques 15 h 15 – 16 h 45	Sciences de la vie et de la Terre 8 h 30 – 9 h 15 ou Prévention santé environnement 8 h 30 – 9 h 30  Education musicale 9 h 45 – 10 h 15 ou Arts plastiques 9 h 45 – 11 h 15  Langue vivante étrangère 13 h – 14 h 30  Physique-chimie/sciences physiques 14 h 45 – 15 h 30	Sciences de la vie et de la Terre 9 h – 9 h 45 ou Prévention santé environnement 9 h – 10 h  Education musicale 10 h 15 – 10 h 45 ou Arts plastiques 10 h 15 – 11 h 45  Langue vivante étrangère 13 h 30 – 15 h  Physique-chimie/sciences physiques 15 h 15 – 16 h
Jeudi 15 septembre tous candidats sauf pour histoire des arts (candidats Cned et Greta uniquement)	Français 1re partie (questions-réécriture-dictée) 9 h – 10 h 30 Français 2e partie (rédaction) 10 h 45 – 12 h 15  Mathématiques 14 h 30 – 16 h 30  Histoire-géographie-enseignement moral et civique 9 h – 11 h  Histoire des arts 11 h 15 – 12 h 15	Mathématiques 8 h – 10 h  Histoire des arts 10 h 15 – 11 h 15  Histoire-géographie-enseignement moral et civique 13 h 30 – 15 h 30  Français 1re partie (questions-réécriture-dictée) 8 h – 9 h 30  Français 2ème partie (rédaction) 9 h 45 – 11 h 15	Mathématiques 8 h 30 – 10 h 30  Histoire des arts 10 h 45 – 11 h 45  Histoire-géographie-enseignement moral et civique 14 h – 16 h  Français 1re partie (questions-réécriture-dictée) 8 h 30 – 10 h Français 2e partie (rédaction) 10 h 15 – 11 h 45
Vendredi 16 septembre tous candidats sauf pour histoire des arts (candidats Cned et Greta uniquement)	Histoire-géographie-enseignement moral et civique 9 h – 11 h  Histoire des arts 11 h 15 – 12 h 15	Français 1re partie (questions-réécriture-dictée) 8 h – 9 h 30  Français 2ème partie (rédaction) 9 h 45 – 11 h 15	Français 1re partie (questions-réécriture-dictée) 8 h 30 – 10 h Français 2e partie (rédaction) 10 h 15 – 11 h 45



*Timbre de l'établissement*

**MODELE**

A....., le .....

Le chef du centre d'examen

à

M .....

Etablissement :

.....

.....

s/c de Madame ou Monsieur le chef d'établissement  
(le cas échéant)

## CONVOCATION

### DIPLÔME NATIONAL DU BREVET – Session 2016

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je vous ai désigné(e) comme surveillant(e) des épreuves écrites du Diplôme National du Brevet pour la présente session.

Vous voudrez bien assurer cette surveillance selon les indications ci-après :

**Centre d'examen :** .....

le ..... à .....h .....

Votre service commencera 30 minutes avant l'heure indiquée ci-dessus qui est celle du début de chaque épreuve.

Vous trouverez au verso de cette feuille les instructions relatives à la surveillance des épreuves.

Si pour une raison de force majeure vous vous trouviez dans l'impossibilité d'assurer cette mission, **il vous appartient d'en aviser immédiatement par téléphone le centre d'examen concerné et votre chef d'établissement.**

Le chef du centre d'examen,

*(cachet et signature)*

## INSTRUCTIONS POUR LA SURVEILLANCE DES EPREUVES D'EXAMEN

### I - AVANT LE DEBUT DE L'EPREUVE, LES SURVEILLANTS DOIVENT :

1. Vérifier l'identité des candidats.
2. Vérifier les sous-mains : seule est autorisée une feuille simple cartonnée - interdiction de posséder tout document.
3. Avant le début de la première épreuve, aviser les candidats des risques qu'ils encourent en cas de fraude ou de tentative de fraude (exclusion ou annulation de l'épreuve).
4. Rappeler aux candidats :
  - qu'ils ne doivent utiliser que le papier mis à leur disposition, même pour leur brouillon,
  - qu'aucune signature, ni signe distinctif ne doit figurer sur leurs copies sous peine d'annulation.
5. Demander aux candidats d'éteindre leur téléphone portable et d'ôter leur montre connectée, le cas échéant - leur utilisation est interdite. Ces objets seront placés à l'intérieur de leur sac qui doit être déposé à l'entrée de la salle d'examen.
6. Distribuer les feuilles de composition et feuilles de brouillon et faire remplir l'en-tête.
7. Distribuer les sujets.
8. Rappeler la durée de l'épreuve et indiquer l'heure à laquelle celle-ci prendra fin.

### II - PENDANT L'EPREUVE :

#### Interdiction formelle est faite aux surveillants :

1. De communiquer à quiconque le texte des sujets avant la fin de l'épreuve.
2. D'autoriser l'accès aux salles d'examen après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, quel que soit le motif du retard ; cette initiative est laissée à l'appréciation du chef de centre.
3. D'autoriser la sortie de salle des candidats avant la fin de la première heure de composition.
4. De donner aux candidats une quelconque indication sur les sujets ou de faire à leur propos quelque commentaire que ce soit.

Toute anomalie ou erreur supposée dans le texte des sujets doit être signalée immédiatement au chef de centre d'examen en observant la plus grande discrétion à l'égard des candidats.

Les candidats sont informés de l'approche de la fin de l'épreuve.

#### CONDUITE A TENIR EN CAS DE FRAUDE OU DE TENTATIVE DE FRAUDE :

Le surveillant de salle prendra toutes les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude ou la tentative de fraude. Le flagrant délit ne suspend pas pour le candidat le déroulement de l'épreuve : celui-ci doit continuer à subir les épreuves.

Le chef de centre d'examen peut seul prononcer l'expulsion de la salle, et seulement en cas de substitution de personne ou de trouble affectant le bon déroulement de l'épreuve. Il saisit les pièces ou matériels permettant d'établir ultérieurement la réalité des faits. Il dresse un procès-verbal précis qui mentionne l'identité de la ou des personne(s) suspectée(s) et expose clairement les faits. Le procès-verbal est contresigné par les surveillants de la salle et par le(s) auteur(s) de la fraude ou de la tentative de fraude. En cas de refus, la mention « porté à la connaissance de l'intéressé(e) qui a refusé de le contresigner » sera indiquée sur le procès-verbal.

Le pôle académique du CFG/DNB est immédiatement informé de l'incident.

### III - A LA FIN DE L'EPREUVE :

Les candidats étant toujours présents, relever les copies et les faire signer sur les listes d'émargement.  
Classer les copies dans l'ordre de la liste d'appel puis les insérer dans le procès-verbal de surveillance.

En cas d'absence d'un candidat, le surveillant doit établir une copie portant tous les renseignements relatifs à l'examen, l'identité du candidat et la mention "Absent".

Les copies rassemblées et classées sont remises immédiatement au chef de centre ainsi que le reliquat des sujets.



### Application « IMAG'IN »

#### Organisation des examens – session 2016

L'académie d'Aix-Marseille a généralisé la mise en place de l'application de gestion et d'affectation des intervenants aux différentes missions de jurys d'examens et concours «**IMAG'IN**». Cette application permet de visualiser, via un accès internet sécurisé, l'ensemble des professeurs convoqués aux différentes missions d'examens (commissions de corrections, interrogations et délibérations, etc.).

Le service « établissement » de l'application IMAG'IN permet :

#### aux chefs d'établissement :

- de consulter les enseignants de leur établissement convoqués et les missions affectées, quel que soit l'examen,
- d'éditer la liste des enseignants de l'établissement qui sont convoqués. L'impression de cette liste ne remplace en aucun cas les convocations émises par les gestionnaires d'examens,
- de signaler l'indisponibilité d'un enseignant aux gestionnaires. Un mail est alors envoyé au gestionnaire responsable de l'examen qui peut ainsi procéder immédiatement à son remplacement,
- de consulter l'avancement de l'affectation aux épreuves.

#### aux chefs de centre :

- de consulter les missions du centre et les intervenants convoqués,
- de consulter l'avancement de l'affectation aux épreuves,
- d'éditer la liste des missions du centre, puis pour chaque mission, d'éditer les intervenants convoqués, une impression la veille des examens permet d'avoir une liste rafraîchie des intervenants convoqués,
- de valider le service fait des intervenants. Cette activité remplace la signature et le cachet de l'établissement portés sur les imprimés jaunes et bleus.

Le service « enseignant » de l'application IMAG'IN permet :

#### aux intervenants missionnés :

- de compléter en ligne les informations nécessaires au calcul des indemnités de vacation et de frais de déplacement au titre des travaux de jurys d'examens.

<https://appli.ac-aix-marseille.fr/imagin/enseignant>

INSCRIPTION AUX EPREUVES DE REMPLACEMENT DU DNB  
Session de septembre 2016

Document à renvoyer à la DSDEN de Vaucluse – P.E.C. – Pôle académique CFG/DNB  
[pole.examensetconcours84@ac-aix-marseille.fr](mailto:pole.examensetconcours84@ac-aix-marseille.fr)  
pour le mercredi 29 juin 2016, délai de rigueur.

Partie à compléter par le candidat

Le (la) candidat(e) soussigné(e)

NOM et PRENOM : .....

ADRESSE : .....

.....

.....

Numéro téléphone : .....

Adresse électronique : .....

régulièrement inscrit à l'examen du Diplôme National du Brevet, a été absent(e) pour le(s) motif(s) suivant(s) :  
**(joindre une lettre explicative, certificat médical daté du jour de l'épreuve ou du lendemain ou toutes autres pièces justificatives) :**

.....

.....

.....

A ....., le .....

Signature(s) du candidat et de son représentant légal (si candidat mineur),

Partie à compléter par le chef de centre d'examen

Le chef de centre d'examen certifie que le ou la candidat(e) .....

a été absent(e) aux épreuves auxquelles il (elle) souhaite se réinscrire.

A ....., le .....

Signature du chef de centre d'examen,

Cachet de l'établissement,

TABLEAU D'ORGANISATION DES CENTRES D'EXAMEN  
ET DE CORRECTION  
DNB 2016 (28 pages)

NB : classement par ordre croissant des RNE des centres de correction pour les 4 départements de l'académie d'Aix-Marseille (04, 05, 13 et 84) - centres de correction / centres d'épreuves / établissements d'inscription

Centres de correction		Centres épreuves		Origine des candidatures rattachées			
Nom - commune	Effectif	Nom - commune	Effectifs affectés	Etablissement d'inscription	Effectifs candidature	Détail par Série	
0040013T - CLG LE MONT D'OR - MANOSQUE	568	0040002F - CLG DU PAYS DE BANON - BANON	51	0040002F - CLG DU PAYS DE BANON - BANON	51	GENERALE	51
		0040051J - CLG DR JMG ITARD - ORAISON	103	0040051J - CLG DR JMG ITARD - ORAISON	101	GENERALE	101
				004444SP - CNED SISTERON	2	GENERALE	2
		0040055N - CLG JEAN GIONO - MANOSQUE	126	004000SD - INDIVIDUEL MANOSQUE	4	GENERALE	4
				0040055N - CLG JEAN GIONO - MANOSQUE	122	GENERALE	122
		0040462F - CLG ST CHARLES - MANOSQUE	80	0040462F - CLG ST CHARLES - MANOSQUE	80	GENERALE	80
		0040524Y - CLG PIERRE GIRARDOT - STE TULLE	111	0040524Y - CLG PIERRE GIRARDOT - STE TULLE	111	GENERALE	111
0040535K - CLG ANDRE AILHAUD - VOLX	97	0040535K - CLG ANDRE AILHAUD - VOLX	97	GENERALE	97		
0040044B - CLG MARIA BORRELY - DIGNE LES BAINS CEDEX	592	0040001E - CLG EMILE HONNORATY - ANNOT	32	0040001E - CLG EMILE HONNORATY - ANNOT	32	GENERALE	32
		0040017X - CLG MAXIME JAVELLY - RIEZ	99	0040017X - CLG MAXIME JAVELLY - RIEZ	99	GENERALE	99
		0040019Z - CLG RENE CASSIN - ST ANDRE LES ALPES	47	0040019Z - CLG RENE CASSIN - ST ANDRE LES ALPES	47	GENERALE	47
		0040021B - CLG MARCEL ANDRE - SEYNE LES ALPES	21	0040021B - CLG MARCEL ANDRE - SEYNE LES ALPES	21	GENERALE	21
		0040052K - CLG CAMILLE REYMOND - CHATEAU ARNOUX ST AUBAN	144	0040052K - CLG CAMILLE REYMOND - CHATEAU ARNOUX ST AUBAN	144	GENERALE	144
		0040419J - CLG ANDRE HONNORAT - BARCELONNETTE	107	0040419J - CLG ANDRE HONNORAT - BARCELONNETTE	107	GENERALE	107
		0040420K - CLG PAUL ARENE - SISTERON CEDEX	142	0040420K - CLG PAUL ARENE - SISTERON CEDEX	140	GENERALE	140
				0040992G - INDIVIDUEL DIGNE	1	GENERALE	1
004111SU - INDIVIDUEL SISTERON	1	GENERALE	1				
0040052K - CLG CAMILLE REYMOND - CHATEAU ARNOUX ST AUBAN	601	0040004H - CLG DU VERDON - CASTELLANE	38	0040004H - CLG DU VERDON - CASTELLANE	38	GENERALE	38
		0040013T - CLG LE MONT D'OR - MANOSQUE	94	0040013T - CLG LE MONT D'OR - MANOSQUE	94	GENERALE	94
		0040014U - CLG MARCEL MASSOT - LA MOTTE DU CAIRE	22	0040014U - CLG MARCEL MASSOT - LA MOTTE DU CAIRE	22	GENERALE	22

Centres de correction		Centres épreuves		Origine des candidatures rattachées					
Nom - commune	Effectif	Nom - commune	Effectifs affectés	Etablissement d'inscription	Effectifs candidature	Détail par Série			
		0040022C - CLG GASSENDI - DIGNE LES BAINS	181	0040022C - CLG GASSENDI - DIGNE LES BAINS	181	GENERALE	181		
		0040044B - CLG MARIA BORRELY - DIGNE LES BAINS CEDEX	104	0040044B - CLG MARIA BORRELY - DIGNE LES BAINS CEDEX	102	GENERALE	102		
				004991SW - CNED DIGNE - MONT SAINT AIGNAN CEDEX 76	2	GENERALE	2		
		0040382U - CLG HENRI LAUGIER - FORCALQUIER CEDEX	89	0040382U - CLG HENRI LAUGIER - FORCALQUIER CEDEX	89	GENERALE	89		
		0040461E - CLG LE SACRE COEUR - DIGNE LES BAINS	48	0040461E - CLG LE SACRE COEUR - DIGNE LES BAINS	48	GENERALE	48		
		0040542T - CLG ECOLE INTERNATIONALE PACA - MANOSQUE CEDEX	25	0040542T - CLG ECOLE INTERNATIONALE PACA - MANOSQUE CEDEX	25	GENERALE	25		
0040535K - CLG ANDRE AILHAUD - VOLX	206	0040001E - CLG EMILE HONNORATY - ANNOT	3	0040001E - CLG EMILE HONNORATY - ANNOT	3	PROFESSIONNELLE	3		
		0040017X - CLG MAXIME JAVELLY - RIEZ	15	0040017X - CLG MAXIME JAVELLY - RIEZ	15	PROFESSIONNELLE	15		
		0040022C - CLG GASSENDI - DIGNE LES BAINS	54	0040007L - LP ALPHONSE BEAU DE ROCHAS - DIGNE LES BAINS	47	0040007L - LP ALPHONSE BEAU DE ROCHAS - DIGNE LES BAINS	47	PROFESSIONNELLE	47
				0040022C - CLG GASSENDI - DIGNE LES BAINS	7	0040022C - CLG GASSENDI - DIGNE LES BAINS	7	PROFESSIONNELLE	7
		0040052K - CLG CAMILLE REYMOND - CHATEAU ARNOUX ST AUBAN	17	0040052K - CLG CAMILLE REYMOND - CHATEAU ARNOUX ST AUBAN	17	PROFESSIONNELLE	17		
		0040055N - CLG JEAN GIONO - MANOSQUE	65	004000SD - INDIVIDUEL MANOSQUE	4	004000SD - INDIVIDUEL MANOSQUE	4	PROFESSIONNELLE	4
				0040011R - LP LOUIS MARTIN BRET - MANOSQUE CEDEX	49	0040011R - LP LOUIS MARTIN BRET - MANOSQUE CEDEX	49	PROFESSIONNELLE	49
				0040055N - CLG JEAN GIONO - MANOSQUE	12	0040055N - CLG JEAN GIONO - MANOSQUE	12	PROFESSIONNELLE	12
		0040420K - CLG PAUL ARENE - SISTERON CEDEX	28	0040420K - CLG PAUL ARENE - SISTERON CEDEX	23	0040420K - CLG PAUL ARENE - SISTERON CEDEX	23	PROFESSIONNELLE	23
				0040992G - INDIVIDUEL DIGNE	1	0040992G - INDIVIDUEL DIGNE	1	PROFESSIONNELLE	1
004111SU - INDIVIDUEL SISTERON	4			004111SU - INDIVIDUEL SISTERON	4	PROFESSIONNELLE	4		
0040461E - CLG LE SACRE COEUR - DIGNE LES BAINS	20	0040502Z - LP SACRE COEUR (DU) - DIGNE LES BAINS	20	0040502Z - LP SACRE COEUR (DU) - DIGNE LES BAINS	20	PROFESSIONNELLE	20		
0040535K - CLG ANDRE AILHAUD - VOLX	4	0040535K - CLG ANDRE AILHAUD - VOLX	4	0040535K - CLG ANDRE AILHAUD - VOLX	4	PROFESSIONNELLE	4		
0050010J - CLG CENTRE - GAP CEDEX	522	0050019U - CLG DE SAINT BONNET - ST BONNET EN CHAMPSAUR	92	0050019U - CLG DE SAINT BONNET - ST BONNET EN CHAMPSAUR	92	GENERALE	92		
		0050480V - CLG FONTREYNE - GAP	139	0050480V - CLG FONTREYNE - GAP	139	GENERALE	139		



Centres de correction		Centres épreuves		Origine des candidatures rattachées			
Nom - commune	Effectif	Nom - commune	Effectifs affectés	Etablissement d'inscription	Effectifs candidature	Détail par Série	
		0050562J - CLG ST JOSEPH - GAP CEDEX	123	0050562J - CLG ST JOSEPH - GAP CEDEX	123	GENERALE	123
		0050638S - CLG MARIE MARVINGT - TALLARD	79	0050638S - CLG MARIE MARVINGT - TALLARD	79	GENERALE	79
		0050639T - CLG LA BATIE NEUVE - LA BATIE NEUVE	89	0050639T - CLG LA BATIE NEUVE - LA BATIE NEUVE	89	GENERALE	89
0050025A - CLG MAUZAN - GAP	141	0050009H - LP SEVIGNE - GAP CEDEX	62	0050008G - LP PAUL HERAUD - GAP	24	PROFESSIONNELLE	24
				0050009H - LP SEVIGNE - GAP CEDEX	30	PROFESSIONNELLE	30
				0050027C - LP PIERRE MENDES FRANCE - VEYNES	4	PROFESSIONNELLE	4
				005011SV - INDIVIDUEL EMBRUN	2	PROFESSIONNELLE	2
				005012SD - INDIVIDUEL GAP	2	PROFESSIONNELLE	2
		0050019U - CLG DE SAINT BONNET - ST BONNET EN CHAMPSAUR	23	0050039R - LP PIERRE ET LOUIS POUTRAIN - ST JEAN ST NICOLAS	23	PROFESSIONNELLE	23
		0050025A - CLG MAUZAN - GAP	20	0050025A - CLG MAUZAN - GAP	20	PROFESSIONNELLE	20
		0050452P - CLG LES HAUTS DE PLAINE - LARAGNE MONTEGLIN	35	0050606G - CFP A MONTAGNE 05 - VENTAVON - VENTAVON	35	PROFESSIONNELLE	35
0050480V - CLG FONTREYNE - GAP	1	0050480V - CLG FONTREYNE - GAP	1	PROFESSIONNELLE	1		
0050480V - CLG FONTREYNE - GAP	467	0050009H - LP SEVIGNE - GAP CEDEX	2	005012SD - INDIVIDUEL GAP	2	GENERALE	2
		0050010J - CLG CENTRE - GAP CEDEX	159	0050010J - CLG CENTRE - GAP CEDEX	159	GENERALE	159
		0050022X - CLG FRANCOIS MITTERRAND - VEYNES	83	0050022X - CLG FRANCOIS MITTERRAND - VEYNES	83	GENERALE	83
		0050025A - CLG MAUZAN - GAP	127	0050025A - CLG MAUZAN - GAP	124	GENERALE	124
				005333SV - CNED GAP	3	GENERALE	3
		0050452P - CLG LES HAUTS DE PLAINE - LARAGNE MONTEGLIN	64	0050452P - CLG LES HAUTS DE PLAINE - LARAGNE MONTEGLIN	64	GENERALE	64
		0050520N - CLG ALEXANDRE CORREARD - SERRES	32	0050520N - CLG ALEXANDRE CORREARD - SERRES	32	GENERALE	32
0050519M - CLG LES GARCINS - BRIANCON	544	0050013M - CLG HAUTES VALLEES DES - GUILLESTRE	78	0050013M - CLG HAUTES VALLEES DES - GUILLESTRE	78	GENERALE	76
				PROFESSIONNELLE	2		

Centres de correction		Centres épreuves		Origine des candidatures rattachées					
Nom - commune	Effectif	Nom - commune	Effectifs affectés	Etablissement d'inscription	Effectifs candidature	Détail par Série			
		0050023Y - COLLEGE LES ECRINS - EMBRUN CEDEX	143	0050023Y - COLLEGE LES ECRINS - EMBRUN CEDEX	139	GENERALE	139		
				005222SE - CNED EMBRUN	4	GENERALE	4		
		0050043V - CLG VAUBAN - BRIANCON	117	0050043V - CLG VAUBAN - BRIANCON	117	GENERALE	86		
						PROFESSIONNELLE	31		
		0050409T - CLG GIRAUDS - L ARGENTIERE LA BESSEE	63	0050409T - CLG GIRAUDS - L ARGENTIERE LA BESSEE	63	GENERALE	56		
PROFESSIONNELLE	7								
0050519M - CLG LES GARCINS - BRIANCON	143	0050519M - CLG LES GARCINS - BRIANCON	143	GENERALE	101				
				PROFESSIONNELLE	42				
0130022D - CLG VIREBELLE - LA CIOTAT	388	0130022D - CLG VIREBELLE - LA CIOTAT	144	0130022D - CLG VIREBELLE - LA CIOTAT	144	GENERALE	144		
		0131883B - CLG JEAN JAURES - LA CIOTAT	111	0131883B - CLG JEAN JAURES - LA CIOTAT	111	GENERALE	111		
		0132786H - CLG LES MATAGOTS - LA CIOTAT	133	0132786H - CLG LES MATAGOTS - LA CIOTAT	133	GENERALE	133		
0130028K - CLG DENIS MOUSTIER - GREASQUE	440	0130028K - CLG DENIS MOUSTIER - GREASQUE	189	0130028K - CLG DENIS MOUSTIER - GREASQUE	189	GENERALE	189		
		0131700C - CLG PESQUIER - GARDANNE	160	0131700C - CLG PESQUIER - GARDANNE	160	GENERALE	160		
		0131701D - CLG GABRIEL PERI - GARDANNE CEDEX	91	0131701D - CLG GABRIEL PERI - GARDANNE CEDEX	91	GENERALE	91		
0130079R - CLG CHAPE - MARSEILLE 4	376	0130079R - CLG CHAPE - MARSEILLE 4	127	0130079R - CLG CHAPE - MARSEILLE 4	81	GENERALE	81		
				0131370U - CLG BELSUNCE - MARSEILLE 2	46	GENERALE	46		
		0132315W - CLG CHARTREUX - MARSEILLE CEDEX 04	249	0131381F - CLG ST BRUNO - MARSEILLE	121	GENERALE	121		
						0132315W - CLG CHARTREUX - MARSEILLE CEDEX 04	114	GENERALE	114
						0133445Z - CLG VITAGLIANO - MARSEILLE 4	14	GENERALE	14
0130084W - CLG GRANDE BASTIDE - MARSEILLE 9	462	0130084W - CLG GRANDE BASTIDE - MARSEILLE 9	205	0130084W - CLG GRANDE BASTIDE - MARSEILLE 9	117	GENERALE	117		
				0131382G - CLG PASTRE - GRANDE BASTIDE - MARSEILLE 9	88	GENERALE	88		
		0130139F - CLG COIN JOLI SEVIGNE - MARSEILLE 9	63	0130139F - CLG COIN JOLI SEVIGNE - MARSEILLE 9	63	GENERALE	63		

Centres de correction		Centres épreuves		Origine des candidatures rattachées			
Nom - commune	Effectif	Nom - commune	Effectifs affectés	Etablissement d'inscription	Effectifs candidature	Détail par Série	
		013124ST - ESP SALVATOR -MARS 9 - MARSEILLE	9	013006SS - IND AUBAGNE-CIOTAT	1	GENERALE	1
				013155SM - CNED MARSEILLE	6	GENERALE	6
				0131689R - CLG ST VINCENT DE PAUL - MARSEILLE 6	1	GENERALE	1
				0132949K - CLG ST JOSEPH DE LA MADELEINE - MARSEILLE 4	1	GENERALE	1
		0131602W - CLG ROY D ESPAGNE - MARSEILLE 9	182	0131602W - CLG ROY D ESPAGNE - MARSEILLE 9	96	GENERALE	96
				0132310R - CLG GYPTIS - MARSEILLE 9	86	GENERALE	86
0132402R - CLG RUISSATEL - MARSEILLE 11	3	013155SM - CNED MARSEILLE	3	GENERALE	3		
0130093F - CLG FRAISSINET - MARSEILLE 5	490	0130093F - CLG FRAISSINET - MARSEILLE 5	173	0130093F - CLG FRAISSINET - MARSEILLE 5	109	GENERALE	109
				0132950L - CLG DU SACRE COEUR - MARSEILLE 1	64	GENERALE	64
		0130110Z - CLG JEAN MALRIEU - MARSEILLE 5	192	0130110Z - CLG JEAN MALRIEU - MARSEILLE 5	103	GENERALE	103
				0131336G - CLG CHEVREUL CHAMPAVIER - MARSEILLE 5	89	GENERALE	89
		013123SJ - CHU TIMONE/LA-MARS 5 - MARSEILLE CEDEX 05	10	013123SJ - CHU TIMONE/LA-MARS 5 - MARSEILLE CEDEX 05	2	GENERALE	2
				0131789Z - CLG HENRI WALLON - MARTIGUES	1	GENERALE	1
				0132404T - CLG CLAIR SOLEIL - MARSEILLE 14	1	GENERALE	1
				0132730X - CLG PYTHEAS - MARSEILLE 14	1	GENERALE	1
				0132914X - CLG CLUNY - MARSEILLE 8	1	GENERALE	1
				0132949K - CLG ST JOSEPH DE LA MADELEINE - MARSEILLE 4	1	GENERALE	1
				0133490Y - CLG YVES MONTAND - ALLAUCH	1	GENERALE	1
				0840032D - COLLEGE DU PAYS DE SAULT - SAULT	1	GENERALE	1
		0841027K - CLG ALBERT CAMUS - LA TOUR D AIGUES	1	GENERALE	1		
		0131264D - CLG VERSAILLES - MARSEILLE 3	115	0131264D - CLG VERSAILLES - MARSEILLE 3	71	GENERALE	71

Centres de correction		Centres épreuves		Origine des candidatures rattachées			
Nom - commune	Effectif	Nom - commune	Effectifs affectés	Etablissement d'inscription	Effectifs candidature	Détail par Série	
				0131375Z - CLG ST MAURONT - MARSEILLE 3	44	GENERALE	44
0130156Z - CLG LOUIS ARAGON - ROQUEVAIRE	542	0130156Z - CLG LOUIS ARAGON - ROQUEVAIRE	167	0130156Z - CLG LOUIS ARAGON - ROQUEVAIRE	167	GENERALE	167
		0132324F - CLG LES GORQUETTES GILBERT RASTOIN - CASSIS	195	0132324F - CLG LES GORQUETTES GILBERT RASTOIN - CASSIS	122	GENERALE	122
				0133335E - CLG ST AUGUSTIN - CARNOUX EN PROVENCE	73	GENERALE	73
		0133351X - CLG JEAN DE LA FONTAINE - GEMENOS	180	0133351X - CLG JEAN DE LA FONTAINE - GEMENOS	180	GENERALE	180
0131259Y - CLG JEAN GUEHENNO - LAMBESC	438	0131259Y - CLG JEAN GUEHENNO - LAMBESC	131	0131259Y - CLG JEAN GUEHENNO - LAMBESC	130	GENERALE	130
				013136SX - CNED SALON DE PCE	1	GENERALE	1
		0131723C - CLG JEAN JAURES - PEYROLLES EN PROVENCE	121	0131723C - CLG JEAN JAURES - PEYROLLES EN PROVENCE	121	GENERALE	121
		0133287C - CLG LES GARRIGUES - ROGNES	88	0133287C - CLG LES GARRIGUES - ROGNES	88	GENERALE	88
		0133992U - CLG LOUIS PHILIBERT - LE PUY STE REPARADE	98	0133992U - CLG LOUIS PHILIBERT - LE PUY STE REPARADE	98	GENERALE	98
0131262B - CLG JACQUES PREVERT - MARSEILLE	568	0131260Z - CLG EDMOND ROSTAND - MARSEILLE CEDEX 13	64	0131260Z - CLG EDMOND ROSTAND - MARSEILLE CEDEX 13	64	GENERALE	64
		0131262B - CLG JACQUES PREVERT - MARSEILLE	91	0131262B - CLG JACQUES PREVERT - MARSEILLE	91	GENERALE	91
		0132207D - CLG MASSENET - MARSEILLE 14	92	0132207D - CLG MASSENET - MARSEILLE 14	92	GENERALE	92
		0132313U - CLG STEPHANE MALLARME - MARSEILLE 13	115	0132313U - CLG STEPHANE MALLARME - MARSEILLE 13	115	GENERALE	115
		0132314V - CLG JEAN GIONO - MARSEILLE 13	54	0132314V - CLG JEAN GIONO - MARSEILLE 13	54	GENERALE	54
		0132947H - CLG LACORDAIRE - MARSEILLE 13	152	0132947H - CLG LACORDAIRE - MARSEILLE 13	152	GENERALE	152
0131265E - CLG JEAN MOULIN - SALON DE PROVENCE CEDEX	471	0130163G - CLG JOSEPH D ARBAUD - SALON DE PROVENCE	371	0130163G - CLG JOSEPH D ARBAUD - SALON DE PROVENCE	209	GENERALE	209
				0131349W - CLG LA PRESENTATION - SALON DE PROVENCE	162	GENERALE	162
		0131265E - CLG JEAN MOULIN - SALON DE PROVENCE CEDEX	100	0131265E - CLG JEAN MOULIN - SALON DE PROVENCE CEDEX	98	GENERALE	98

Centres de correction		Centres épreuves		Origine des candidatures rattachées			
Nom - commune	Effectif	Nom - commune	Effectifs affectés	Etablissement d'inscription	Effectifs candidature	Détail par Série	
				013136SX - CNED SALON DE PCE	2	GENERALE	2
0131266F - CLG NATHALIE SARRAUTE - AUBAGNE	455	0131266F - CLG NATHALIE SARRAUTE - AUBAGNE	134	0131266F - CLG NATHALIE SARRAUTE - AUBAGNE	128	GENERALE	128
				013156SW - CNED AUBAGNE CIOTAT	6	GENERALE	6
		0131622T - CLG JOSEPH LAKANAL - AUBAGNE	128	0131622T - CLG JOSEPH LAKANAL - AUBAGNE	128	GENERALE	128
		0132412B - CLG LOU GARLABAN - AUBAGNE	193	0131364M - CLG STE MARIE - AUBAGNE	86	GENERALE	86
				0132412B - CLG LOU GARLABAN - AUBAGNE	107	GENERALE	107
0131548M - CLG SYLVAIN MENU - MARSEILLE 9	504	0131548M - CLG SYLVAIN MENU - MARSEILLE 9	141	0131548M - CLG SYLVAIN MENU - MARSEILLE 9	141	GENERALE	141
		0132311S - CLG LOUIS PASTEUR - MARSEILLE 9	173	0132311S - CLG LOUIS PASTEUR - MARSEILLE 9	82	GENERALE	82
				0132951M - CLG STE TRINITE - MARSEILLE 9	91	GENERALE	91
0132913W - CLG PROVENCE DE - MARSEILLE 8	190	0132913W - CLG PROVENCE DE - MARSEILLE 8	190	GENERALE	190		
0131603X - CLG ADOLPHE MONTICELLI - MARSEILLE 8	476	0131603X - CLG ADOLPHE MONTICELLI - MARSEILLE 8	199	0131603X - CLG ADOLPHE MONTICELLI - MARSEILLE 8	142	GENERALE	142
				0131689R - CLG ST VINCENT DE PAUL - MARSEILLE 6	57	GENERALE	57
		0131927Z - CLG HONORE DAUMIER - MARSEILLE 8	277	0131927Z - CLG HONORE DAUMIER - MARSEILLE 8	157	GENERALE	157
				0132958V - CLG ST JOSEPH LES MARISTES - MARSEILLE 6	120	GENERALE	120
0131609D - CLG FREDERIC MISTRAL - ARLES CEDEX	458	0131609D - CLG FREDERIC MISTRAL - ARLES CEDEX	159	0131609D - CLG FREDERIC MISTRAL - ARLES CEDEX	159	GENERALE	159
		0131610E - CLG VINCENT VAN GOGH - ARLES CEDEX	299	0131322S - CLG ST CHARLES - ARLES	128	GENERALE	128
				0131610E - CLG VINCENT VAN GOGH - ARLES CEDEX	171	GENERALE	171
0131611F - CLG RENE CASSIN - TARASCON	353	0131611F - CLG RENE CASSIN - TARASCON	190	0131388N - CLG STE MARTHE - TARASCON	57	GENERALE	57
				0131611F - CLG RENE CASSIN - TARASCON	133	GENERALE	133
		0132573B - CLG GLANUM - ST REMY DE PROVENCE CEDEX	163	0132573B - CLG GLANUM - ST REMY DE PROVENCE CEDEX	163	GENERALE	163
0131711P - CLG ROCHER DU DRAGON - AIX EN PROVENCE	422	0131711P - CLG ROCHER DU DRAGON - AIX EN PROVENCE	422	0131711P - CLG ROCHER DU DRAGON - AIX EN PROVENCE	170	GENERALE	170

Centres de correction		Centres épreuves		Origine des candidatures rattachées			
Nom - commune	Effectif	Nom - commune	Effectifs affectés	Etablissement d'inscription	Effectifs candidature	Détail par Série	
				0132917A - CLG DU SACRE COEUR - AIX EN PROVENCE	252	GENERALE	252
0131712R - CLG ARC DE MEYRAN - AIX EN PROVENCE Cedex 5	337	0130007M - CLG J.DE BOUFFAN - AIX EN PROVENCE	81	0130007M - CLG J.DE BOUFFAN - AIX EN PROVENCE	81	GENERALE	81
		0131712R - CLG ARC DE MEYRAN - AIX EN PROVENCE Cedex 5	256	0131712R - CLG ARC DE MEYRAN - AIX EN PROVENCE Cedex 5	166	GENERALE	166
				0134094E - CLG DE LUYNES - AIX EN PROVENCE CEDEX 2	90	GENERALE	90
0131750G - CLG LOUIS ARMAND - MARSEILLE 12	446	0131750G - CLG LOUIS ARMAND - MARSEILLE 12	156	0131750G - CLG LOUIS ARMAND - MARSEILLE 12	156	GENERALE	156
		0132732Z - CLG ANDRE CHENIER - MARSEILLE CEDEX 12	122	0132732Z - CLG ANDRE CHENIER - MARSEILLE CEDEX 12	122	GENERALE	122
		0133881Y - CLG GERMAINE TILLION - MARSEILLE 12	168	0133494C - CLG HAMASKAINE - MARSEILLE 12	20	GENERALE	20
				0133881Y - CLG GERMAINE TILLION - MARSEILLE 12	148	GENERALE	148
0131756N - CLG DARIUS MILHAUD - MARSEILLE 12	487	013123SJ - CHU TIMONE/LA-MARS 5 - MARSEILLE CEDEX 05	2	0131262B - CLG JACQUES PREVERT - MARSEILLE	1	PROFESSIONNELLE	1
				0132730X - CLG PYTHEAS - MARSEILLE 14	1	PROFESSIONNELLE	1
		0131548M - CLG SYLVAIN MENU - MARSEILLE 9	6	0131548M - CLG SYLVAIN MENU - MARSEILLE 9	6	PROFESSIONNELLE	6
		0131570L - CP LES BAUMETTES - MARSEILLE 9	10	0131570L - CP LES BAUMETTES - MARSEILLE 9	10	PROFESSIONNELLE	10
		0131602W - CLG ROY D ESPAGNE - MARSEILLE 9	6	0132310R - CLG GYPTIS - MARSEILLE 9	6	PROFESSIONNELLE	6
		0131603X - CLG ADOLPHE MONTICELLI - MARSEILLE 8	72	0130062X - LP FREDERIC MISTRAL - MARSEILLE 8	24	PROFESSIONNELLE	24
				0130063Y - LP LEAU - MARSEILLE 8	48	PROFESSIONNELLE	48
		0131622T - CLG JOSEPH LAKANAL - AUBAGNE	11	0131622T - CLG JOSEPH LAKANAL - AUBAGNE	11	PROFESSIONNELLE	11
		0131756N - CLG DARIUS MILHAUD - MARSEILLE 12	26	013006SS - IND AUBAGNE-CIOTAT	1	PROFESSIONNELLE	1
				0130071G - LP COLBERT - MARSEILLE 7	1	PROFESSIONNELLE	1
		0131441W - LP ST MICHEL - MARSEILLE 5	12	PROFESSIONNELLE	12		
				0131756N - CLG DARIUS MILHAUD - MARSEILLE 12	3	PROFESSIONNELLE	3

Centres de correction		Centres épreuves		Origine des candidatures rattachées			
Nom - commune	Effectif	Nom - commune	Effectifs affectés	Etablissement d'inscription	Effectifs candidature	Détail par Série	
				0132835L - LP ST VINCENT DE PAUL - MARSEILLE 6	9	PROFESSIONNELLE	9
		0131922U - CLG BARTAVELLES - MARSEILLE	12	0131922U - CLG BARTAVELLES - MARSEILLE	12	PROFESSIONNELLE	12
		0131943S - CLG PIERRE PUGET - MARSEILLE	16	0131943S - CLG PIERRE PUGET - MARSEILLE	16	PROFESSIONNELLE	16
		0132204A - CLG PONT DE VIVAUX - MARSEILLE 10	12	0132204A - CLG PONT DE VIVAUX - MARSEILLE 10	12	PROFESSIONNELLE	12
		0132205B - CLG GASTON DEFFERRE - MARSEILLE 7	63	0130172S - LP LEONARD DE VINCI - MARSEILLE 7	24	PROFESSIONNELLE	24
				0132835L - LP ST VINCENT DE PAUL - MARSEILLE 6	39	PROFESSIONNELLE	39
		0132311S - CLG LOUIS PASTEUR - MARSEILLE 9	15	0132311S - CLG LOUIS PASTEUR - MARSEILLE 9	15	PROFESSIONNELLE	15
		0132401P - CLG CHATEAU FORBIN - MARSEILLE 11	12	0132401P - CLG CHATEAU FORBIN - MARSEILLE 11	12	PROFESSIONNELLE	12
		0132402R - CLG RUISSATEL - MARSEILLE 11	8	0132402R - CLG RUISSATEL - MARSEILLE 11	8	PROFESSIONNELLE	8
		0132403S - CLG FRANCOIS VILLON - MARSEILLE	49	0130057S - René CAILLIE - MARSEILLE	20	PROFESSIONNELLE	20
				0130068D - LP CAMILLE JULLIAN - MARSEILLE 11	21	PROFESSIONNELLE	21
				0132403S - CLG FRANCOIS VILLON - MARSEILLE	8	PROFESSIONNELLE	8
		0132412B - CLG LOU GARLABAN - AUBAGNE	20	0132412B - CLG LOU GARLABAN - AUBAGNE	20	PROFESSIONNELLE	20
		0132561N - CLG ANATOLE FRANCE - MARSEILLE 6	104	0131434N - LP ECOLE LIBRE DE METIERS - MARSEILLE 6	38	PROFESSIONNELLE	38
				0131466Y - LP DON BOSCO - MARSEILLE 6	41	PROFESSIONNELLE	41
				0132193N - LP EDMOND ROSTAND - MARSEILLE 6	25	PROFESSIONNELLE	25
		0132786H - CLG LES MATAGOTS - LA CIOTAT	4	0132786H - CLG LES MATAGOTS - LA CIOTAT	4	PROFESSIONNELLE	4
		0133351X - CLG JEAN DE LA FONTAINE - GEMENOS	6	0133351X - CLG JEAN DE LA FONTAINE - GEMENOS	6	PROFESSIONNELLE	6
		0133544G - CLG ORT LEON BRAMSON - MARSEILLE 10	16	0131424C - LP ORT LEON BRAMSON - MARSEILLE 10	16	PROFESSIONNELLE	16
		0133899T - CP LA VALENTINE - MARSEILLE	4	0133899T - CP LA VALENTINE - MARSEILLE	4	PROFESSIONNELLE	4
		0134022B - CLG LOUISE MICHEL - MARSEILLE	13	0134022B - CLG LOUISE MICHEL - MARSEILLE	13	PROFESSIONNELLE	13
0131789Z - CLG HENRI WALLON - MARTIGUES	424	0131789Z - CLG HENRI WALLON - MARTIGUES	92	0131789Z - CLG HENRI WALLON - MARTIGUES	92	GENERALE	92

Centres de correction		Centres épreuves		Origine des candidatures rattachées			
Nom - commune	Effectif	Nom - commune	Effectifs affectés	Etablissement d'inscription	Effectifs candidature	Détail par Série	
		0131888G - CLG ALAIN SAVARY - ISTRES	142	0131888G - CLG ALAIN SAVARY - ISTRES	142	GENERALE	142
		0132208E - CLG MARCEL PAGNOL - MARTIGUES	79	0132208E - CLG MARCEL PAGNOL - MARTIGUES	79	GENERALE	79
		0132322D - CLG PAUL ELUARD - PORT DE BOUC CEDEX	111	0132322D - CLG PAUL ELUARD - PORT DE BOUC CEDEX	111	GENERALE	111
0131881Z - CLG ROQUECOUILLE - CHATEAURENARD CEDEX	479	0131366P - CLG ST JOSEPH - CHATEAURENARD CEDEX	165	0131366P - CLG ST JOSEPH - CHATEAURENARD CEDEX	90	GENERALE	90
				0131387M - CLG ALPILLES-DURANCE - ROGNONAS	75	GENERALE	75
		0131881Z - CLG ROQUECOUILLE - CHATEAURENARD CEDEX	180	0131881Z - CLG ROQUECOUILLE - CHATEAURENARD CEDEX	180	GENERALE	180
		0133621R - CLG FRANCOISE DOLTO - ST ANDIOL	134	0133621R - CLG FRANCOISE DOLTO - ST ANDIOL	134	GENERALE	134
0131884C - CLG BELLE DE MAI - MARSEILLE 3	544	0131884C - CLG BELLE DE MAI - MARSEILLE 3	147	0131884C - CLG BELLE DE MAI - MARSEILLE 3	97	GENERALE	97
				0132283L - CLG ST CHARLES - MARSEILLE 3	50	GENERALE	50
		0131932E - CLG LONGCHAMP - MARSEILLE 1	303	0131931D - CLG THIERS - MARSEILLE 1	107	GENERALE	107
				0131932E - CLG LONGCHAMP - MARSEILLE 1	196	GENERALE	196
		0131935H - CLG EDGAR QUINET - MARSEILLE 3	94	0131935H - CLG EDGAR QUINET - MARSEILLE 3	94	GENERALE	94
0131887F - CLG ELSA TRIOLET - MARSEILLE 15	446	0131704G - CLG ARTHUR RIMBAUD - MARSEILLE 15	128	0131372W - CLG ST JOSEPH - MARSEILLE	54	GENERALE	54
				0131704G - CLG ARTHUR RIMBAUD - MARSEILLE 15	74	GENERALE	74
		0131887F - CLG ELSA TRIOLET - MARSEILLE 15	62	0131887F - CLG ELSA TRIOLET - MARSEILLE 15	62	GENERALE	62
		0132408X - CLG JULES FERRY - MARSEILLE	146	0131329Z - CLG NOTRE DAME DE LA VISTE - MARSEILLE CEDEX 15	61	GENERALE	61
				0132408X - CLG JULES FERRY - MARSEILLE	85	GENERALE	85
		0132785G - CLG ROSA PARKS - MARSEILLE 15	110	0132785G - CLG ROSA PARKS - MARSEILLE 15	98	GENERALE	98
0133986M - CLG IBN KHALDOUN - MARSEILLE 15	12			GENERALE	12		
0131888G - CLG ALAIN SAVARY - ISTRES	404	0130157A - LP FERRAGES - ST CHAMAS	32	0130157A - LP FERRAGES - ST CHAMAS	32	PROFESSIONNELLE	32
		0131607B - CLG GEORGES BRASSENS - MARIGNANE	57	0131607B - CLG GEORGES BRASSENS - MARIGNANE	39	PROFESSIONNELLE	39



Centres de correction		Centres épreuves		Origine des candidatures rattachées			
Nom - commune	Effectif	Nom - commune	Effectifs affectés	Etablissement d'inscription	Effectifs candidature	Détail par Série	
				0132319A - LP MAURICE GENEVOIX - MARIGNANE	18	PROFESSIONNELLE	18
		0131608C - CLG EMILIE DE MIRABEAU - MARIGNANE	49	0130033R - LP LOUIS BLERIOT - MARIGNANE CEDEX	49	PROFESSIONNELLE	49
		0131888G - CLG ALAIN SAVARY - ISTRES	6	0131888G - CLG ALAIN SAVARY - ISTRES	6	PROFESSIONNELLE	6
		0132208E - CLG MARCEL PAGNOL - MARTIGUES	23	0132211H - LP JEAN LURCAT - MARTIGUES CEDEX	23	PROFESSIONNELLE	23
		0132212J - CLG FREDERIC MISTRAL - PORT DE BOUC	34	0130150T - Lycée des métiers JEAN MOULIN - PORT DE BOUC	24	PROFESSIONNELLE	24
				0132212J - CLG FREDERIC MISTRAL - PORT DE BOUC	10	PROFESSIONNELLE	10
		0132322D - CLG PAUL ELUARD - PORT DE BOUC CEDEX	58	0130151U - LP CHARLES MONGRAND - PORT DE BOUC	57	PROFESSIONNELLE	57
				0132322D - CLG PAUL ELUARD - PORT DE BOUC CEDEX	1	PROFESSIONNELLE	1
		0132323E - CLG MAXIMILIEN ROBESPIERRE - PORT ST LOUIS DU RHONE	28	0133282X - LP HENRI LEROY - PORT ST LOUIS DU RHONE	28	PROFESSIONNELLE	28
		0132326H - CLG ALBERT CAMUS - MIRAMAS	13	0132326H - CLG ALBERT CAMUS - MIRAMAS	13	PROFESSIONNELLE	13
		0132327J - CLG MIRAMARIS - MIRAMAS	11	0132327J - CLG MIRAMARIS - MIRAMAS	11	PROFESSIONNELLE	11
		0132409Y - CLG ALPHONSE DAUDET - ISTRES	35	0132276D - LP PIERRE LATECOERE - ISTRES CEDEX	24	PROFESSIONNELLE	24
				0132409Y - CLG ALPHONSE DAUDET - ISTRES	11	PROFESSIONNELLE	11
		0132497U - CLG LA CARRAIRE - MIRAMAS CEDEX	26	0130146N - LP ALPILLES/LES - MIRAMAS	26	PROFESSIONNELLE	26
		0132634T - CLG ANDRE MALRAUX - FOS SUR MER CEDEX	15	0132634T - CLG ANDRE MALRAUX - FOS SUR MER CEDEX	15	PROFESSIONNELLE	15
		0133203L - CLG LOUIS PASTEUR - ISTRES	17	0132276D - LP PIERRE LATECOERE - ISTRES CEDEX	17	PROFESSIONNELLE	17
0131923V - CLG MARSEILLEVEYRE - MARSEILLE 8	492	0131923V - CLG MARSEILLEVEYRE - MARSEILLE 8	261	0131923V - CLG MARSEILLEVEYRE - MARSEILLE 8	261	GENERALE	261
		0132914X - CLG CLUNY - MARSEILLE 8	231	0131371V - CLG STE ANNE - MARSEILLE 8	53	GENERALE	53
				0132914X - CLG CLUNY - MARSEILLE 8	178	GENERALE	178
0131943S - CLG PIERRE PUGET - MARSEILLE	510	0131943S - CLG PIERRE PUGET - MARSEILLE	139	0131943S - CLG PIERRE PUGET - MARSEILLE	139	GENERALE	139

Centres de correction		Centres épreuves		Origine des candidatures rattachées					
Nom - commune	Effectif	Nom - commune	Effectifs affectés	Etablissement d'inscription	Effectifs candidature	Détail par Série			
		0132205B - CLG GASTON DEFFERRE - MARSEILLE 7	118	0132205B - CLG GASTON DEFFERRE - MARSEILLE 7	118	GENERALE	118		
		0132561N - CLG ANATOLE FRANCE - MARSEILLE 6	75	0132561N - CLG ANATOLE FRANCE - MARSEILLE 6	75	GENERALE	75		
		0132909S - CLG COURS BASTIDE - MARSEILLE 6	178	0132909S - CLG COURS BASTIDE - MARSEILLE 6	88	GENERALE	88		
				0132911U - CLG NOTRE DAME DE FRANCE - MARSEILLE 6	90	GENERALE	90		
0132007L - CLG JACQUES PREVERT - ST VICTORET	417	0131607B - CLG GEORGES BRASSENS - MARIGNANE	130	013007SA - INDIV MARIG.VITRO	3	GENERALE	3		
				0131607B - CLG GEORGES BRASSENS - MARIGNANE	127	GENERALE	127		
		0131608C - CLG EMILIE DE MIRABEAU - MARIGNANE	164	0131608C - CLG EMILIE DE MIRABEAU - MARIGNANE	164	GENERALE	164		
		0132007L - CLG JACQUES PREVERT - ST VICTORET	123	0132007L - CLG JACQUES PREVERT - ST VICTORET	123	GENERALE	123		
0132009N - CLG CHATEAU DOUBLE - AIX EN PROVENCE	335	0132009N - CLG CHATEAU DOUBLE - AIX EN PROVENCE	335	0132009N - CLG CHATEAU DOUBLE - AIX EN PROVENCE	125	GENERALE	125		
				0132915Y - CLG LA NATIVITE - AIX EN PROVENCE CEDEX 2	210	GENERALE	210		
0132204A - CLG PONT DE VIVAUX - MARSEILLE 10	431	0131922U - CLG BARTAVELLES - MARSEILLE	163	013000SP - INDIVIDUEL MARSEILLE	18	GENERALE	18		
				013006SS - IND AUBAGNE-CIOTAT	2	GENERALE	2		
				0131922U - CLG BARTAVELLES - MARSEILLE	136	GENERALE	136		
				0131938L - LYC INSTITUT LESCHI - MARSEILLE	4	GENERALE	4		
				0132835L - LP ST VINCENT DE PAUL - MARSEILLE 6	3	GENERALE	3		
		0132204A - CLG PONT DE VIVAUX - MARSEILLE 10	78	0132204A - CLG PONT DE VIVAUX - MARSEILLE 10	78	GENERALE	78		
		0133544G - CLG ORT LEON BRAMSON - MARSEILLE 10	190	0133544G - CLG ORT LEON BRAMSON - MARSEILLE 10	190	0132277E - CLG LA SOURCE - MARSEILLE 9	8	GENERALE	8
						0132908R - CLG YAVNE - MARSEILLE 13	38	GENERALE	38
						0132965C - LYC BETH-MYRIAM - MARSEILLE	13	GENERALE	13
						0133374X - CLG AMI - MARSEILLE 6	53	GENERALE	53
0133515A - CLG COLLEL - MARSEILLE 10	6					GENERALE	6		
0133544G - CLG ORT LEON BRAMSON - MARSEILLE 10	39	0133544G - CLG ORT LEON BRAMSON - MARSEILLE 10	39	GENERALE	39				

Centres de correction		Centres épreuves		Origine des candidatures rattachées			
Nom - commune	Effectif	Nom - commune	Effectifs affectés	Etablissement d'inscription	Effectifs candidature	Détail par Série	
				0133866G - CLG BNEI ELAZAR - MARSEILLE 9	22	GENERALE	22
				0133938K - CLG HAYA MOUCHKA - MARSEILLE 10	4	GENERALE	4
				0134098J - HEDER KEHILA- MARS 6 - MARSEILLE 6	7	GENERALE	7
0132207D - CLG MASSENET - MARSEILLE 14	489	0131262B - CLG JACQUES PREVERT - MARSEILLE	40	0131262B - CLG JACQUES PREVERT - MARSEILLE	40	PROFESSIONNELLE	40
		0131264D - CLG VERSAILLES - MARSEILLE 3	26	0131264D - CLG VERSAILLES - MARSEILLE 3	26	PROFESSIONNELLE	26
		0131604Y - CLG HENRI WALLON - MARSEILLE 14	17	0131604Y - CLG HENRI WALLON - MARSEILLE 14	17	PROFESSIONNELLE	17
		0131605Z - CLG HENRI-BARNIER - MARSEILLE 16	28	0131605Z - CLG HENRI-BARNIER - MARSEILLE 16	28	PROFESSIONNELLE	28
		0131703F - CLG EDOUARD MANET - MARSEILLE 14	23	0131703F - CLG EDOUARD MANET - MARSEILLE 14	23	PROFESSIONNELLE	23
		0131704G - CLG ARTHUR RIMBAUD - MARSEILLE 15	33	0131468A - LP ST LOUIS - MARSEILLE 15	16	PROFESSIONNELLE	16
				0131704G - CLG ARTHUR RIMBAUD - MARSEILLE 15	17	PROFESSIONNELLE	17
		0131757P - CLG L'ESTAQUE - MARSEILLE 16	29	0130058T - LP L'ESTAQUE - MARSEILLE 16	19	PROFESSIONNELLE	19
				0131757P - CLG L'ESTAQUE - MARSEILLE 16	10	PROFESSIONNELLE	10
		0131884C - CLG BELLE DE MAI - MARSEILLE 3	10	0131884C - CLG BELLE DE MAI - MARSEILLE 3	10	PROFESSIONNELLE	10
		0131885D - CLG VALLON DES PINS - MARSEILLE CEDEX 15	11	0131885D - CLG VALLON DES PINS - MARSEILLE CEDEX 15	11	PROFESSIONNELLE	11
		0131887F - CLG ELSA TRIOLET - MARSEILLE 15	15	0131887F - CLG ELSA TRIOLET - MARSEILLE 15	15	PROFESSIONNELLE	15
		0131935H - CLG EDGAR QUINET - MARSEILLE 3	74	0130055P - LP CHATELIER - MARSEILLE 3	22	PROFESSIONNELLE	22
				0131441W - LP ST MICHEL - MARSEILLE 5	29	PROFESSIONNELLE	29
				0131935H - CLG EDGAR QUINET - MARSEILLE 3	23	PROFESSIONNELLE	23
		0132207D - CLG MASSENET - MARSEILLE 14	10	0132207D - CLG MASSENET - MARSEILLE 14	10	PROFESSIONNELLE	10
		0132314V - CLG JEAN GIONO - MARSEILLE 13	58	0131445A - LP CHARLOTTE GRAWITZ - MARSEILLE 13	34	PROFESSIONNELLE	34
				0132314V - CLG JEAN GIONO - MARSEILLE 13	13	PROFESSIONNELLE	13

Centres de correction		Centres épreuves		Origine des candidatures rattachées			
Nom - commune	Effectif	Nom - commune	Effectifs affectés	Etablissement d'inscription	Effectifs candidature	Détail par Série	
				0132790M - LP JACQUES RAYNAUD - MARSEILLE 13	11	PROFESSIONNELLE	11
		0132404T - CLG CLAIR SOLEIL - MARSEILLE 14	18	0132404T - CLG CLAIR SOLEIL - MARSEILLE 14	18	PROFESSIONNELLE	18
		0132407W - CLG JEAN MOULIN - MARSEILLE 15	11	0132407W - CLG JEAN MOULIN - MARSEILLE 15	11	PROFESSIONNELLE	11
		0132408X - CLG JULES FERRY - MARSEILLE	24	0132408X - CLG JULES FERRY - MARSEILLE	24	PROFESSIONNELLE	24
		0132491M - CLG ALEXANDRE DUMAS - MARSEILLE	2	0132491M - CLG ALEXANDRE DUMAS - MARSEILLE	2	PROFESSIONNELLE	2
		0132730X - CLG PYTHEAS - MARSEILLE 14	7	0132730X - CLG PYTHEAS - MARSEILLE 14	7	PROFESSIONNELLE	7
		0132785G - CLG ROSA PARKS - MARSEILLE 15	34	0131463V - LP LA CABUCELLE - MARSEILLE 15	13	PROFESSIONNELLE	13
				0132785G - CLG ROSA PARKS - MARSEILLE 15	21	PROFESSIONNELLE	21
		0133775H - CLG MARIE LAURENCIN - MARSEILLE 14	9	0133775H - CLG MARIE LAURENCIN - MARSEILLE 14	9	PROFESSIONNELLE	9
		0133788X - CLG JEAN CLAUDE IZZO - MARSEILLE 2	10	0133788X - CLG JEAN CLAUDE IZZO - MARSEILLE 2	10	PROFESSIONNELLE	10
0132312T - CLG ANDRE MALRAUX - MARSEILLE 13	519	0131261A - CLG AUGUSTE RENOIR - MARSEILLE CEDEX 13	66	0131261A - CLG AUGUSTE RENOIR - MARSEILLE CEDEX 13	66	GENERALE	66
		0131703F - CLG EDOUARD MANET - MARSEILLE 14	77	0131703F - CLG EDOUARD MANET - MARSEILLE 14	77	GENERALE	77
		0132312T - CLG ANDRE MALRAUX - MARSEILLE 13	207	0132312T - CLG ANDRE MALRAUX - MARSEILLE 13	207	GENERALE	207
		0132907P - CLG SEVIGNE - MARSEILLE CEDEX 13	169	0132907P - CLG SEVIGNE - MARSEILLE CEDEX 13	169	GENERALE	169
0132318Z - CLG ELIE COUTAREL - ISTRES	404	0132318Z - CLG ELIE COUTAREL - ISTRES	152	0132318Z - CLG ELIE COUTAREL - ISTRES	152	GENERALE	152
		0132409Y - CLG ALPHONSE DAUDET - ISTRES	132	0132409Y - CLG ALPHONSE DAUDET - ISTRES	132	GENERALE	132
		0133203L - CLG LOUIS PASTEUR - ISTRES	120	0133203L - CLG LOUIS PASTEUR - ISTRES	120	GENERALE	120
0132325G - CLG CAMPRA - AIX EN PROVENCE CEDEX 1	495	0132325G - CLG CAMPRA - AIX EN PROVENCE CEDEX 1	167	0132325G - CLG CAMPRA - AIX EN PROVENCE CEDEX 1	167	GENERALE	167
		0132568W - CLG MIGNET - AIX EN PROVENCE	328	013001SY - CNED AIX EN PROVENCE	2	GENERALE	2
				0131318M - CLG ST JOSEPH - AIX EN PROVENCE	56	GENERALE	56

Centres de correction		Centres épreuves		Origine des candidatures rattachées			
Nom - commune	Effectif	Nom - commune	Effectifs affectés	Etablissement d'inscription	Effectifs candidature	Détail par Série	
				0132568W - CLG MIGNET - AIX EN PROVENCE	210	GENERALE	210
				0132955S - CLG STE CATHERINE DE SIENNE - AIX EN PROVENCE	60	GENERALE	60
0132326H - CLG ALBERT CAMUS - MIRAMAS	356	0132326H - CLG ALBERT CAMUS - MIRAMAS	87	0132326H - CLG ALBERT CAMUS - MIRAMAS	87	GENERALE	87
		0132327J - CLG MIRAMARIS - MIRAMAS	193	0130158B - CLG RENE SEYSSAUD - ST CHAMAS	112	GENERALE	112
				0132327J - CLG MIRAMARIS - MIRAMAS	81	GENERALE	81
		0132497U - CLG LA CARRAIRE - MIRAMAS CEDEX	76	0132497U - CLG LA CARRAIRE - MIRAMAS CEDEX	76	GENERALE	76
0132402R - CLG RUISSATEL - MARSEILLE 11	522	0132401P - CLG CHATEAU FORBIN - MARSEILLE 11	205	0131379D - CLG NOTRE DAME DE LA JEUNESSE - MARSEILLE 11	87	GENERALE	87
				0132401P - CLG CHATEAU FORBIN - MARSEILLE 11	118	GENERALE	118
		0132402R - CLG RUISSATEL - MARSEILLE 11	204	013155SM - CNED MARSEILLE	7	GENERALE	7
				0132402R - CLG RUISSATEL - MARSEILLE 11	197	GENERALE	197
		0132946G - CLG ST CHARLES CAMAS - MARSEILLE 5	113	0132946G - CLG ST CHARLES CAMAS - MARSEILLE 5	113	GENERALE	113
0132404T - CLG CLAIR SOLEIL - MARSEILLE 14	514	0131604Y - CLG HENRI WALLON - MARSEILLE 14	106	0131604Y - CLG HENRI WALLON - MARSEILLE 14	106	GENERALE	106
		0132404T - CLG CLAIR SOLEIL - MARSEILLE 14	91	0132404T - CLG CLAIR SOLEIL - MARSEILLE 14	91	GENERALE	91
		0132491M - CLG ALEXANDRE DUMAS - MARSEILLE	61	0132491M - CLG ALEXANDRE DUMAS - MARSEILLE	61	GENERALE	61
		0132730X - CLG PYTHEAS - MARSEILLE 14	128	0132730X - CLG PYTHEAS - MARSEILLE 14	65	GENERALE	65
				0132956T - CLG TOUR SAINTE - MARSEILLE 14	63	GENERALE	63
		0133775H - CLG MARIE LAURENCIN - MARSEILLE 14	128	0131703F - CLG EDOUARD MANET - MARSEILLE 14	1	GENERALE	1
				0132114C - CLG HENRI MARGALHAN - MARSEILLE 14	74	GENERALE	74
				0133775H - CLG MARIE LAURENCIN - MARSEILLE 14	53	GENERALE	53
0132407W - CLG JEAN MOULIN - MARSEILLE 15	410	0131605Z - CLG HENRI-BARNIER - MARSEILLE 16	98	0131605Z - CLG HENRI-BARNIER - MARSEILLE 16	98	GENERALE	98

Centres de correction		Centres épreuves		Origine des candidatures rattachées			
Nom - commune	Effectif	Nom - commune	Effectifs affectés	Etablissement d'inscription	Effectifs candidature	Détail par Série	
		0131757P - CLG L'ESTAQUE - MARSEILLE 16	123	0131757P - CLG L'ESTAQUE - MARSEILLE 16	123		123
		0131885D - CLG VALLON DES PINS - MARSEILLE CEDEX 15	116	0131885D - CLG VALLON DES PINS - MARSEILLE CEDEX 15	116	GENERALE	116
		0132407W - CLG JEAN MOULIN - MARSEILLE 15	73	0132407W - CLG JEAN MOULIN - MARSEILLE 15	73	GENERALE	73
0132494R - CLG LES AMANDEIRETS - CHATEAUNEUF LES MARTIGUE	413	0131369T - CLG STE ELISABETH - LES PENNES MIRABEAU	139	0131369T - CLG STE ELISABETH - LES PENNES MIRABEAU	139	GENERALE	139
		0132494R - CLG LES AMANDEIRETS - CHATEAUNEUF LES MARTIGUE	100	0132494R - CLG LES AMANDEIRETS - CHATEAUNEUF LES MARTIGUE	100	GENERALE	99
						PROFESSIONNELLE	1
0132565T - CLG JACQUES MONOD - LES PENNES MIRABEAU	174	0132565T - CLG JACQUES MONOD - LES PENNES MIRABEAU	174	GENERALE	174		
0132572A - CLG AMPERE - ARLES	553	0131746C - CLG ROBERT MOREL - ARLES	143	013005SH - INDIV ARLES-TARASCON	3	GENERALE	3
				0131746C - CLG ROBERT MOREL - ARLES	139	GENERALE	139
				0133274N - LP JEANNE D ARC - ARLES CEDEX	1	GENERALE	1
		0132572A - CLG AMPERE - ARLES	145	0132572A - CLG AMPERE - ARLES	145	GENERALE	145
		0132834K - CLG CHARLES RIEU - ST MARTIN DE CRAU	265	013132SM - CNED ARLES-TARASCON	1	GENERALE	1
0132834K - CLG CHARLES RIEU - ST MARTIN DE CRAU	264					GENERALE	264
0132634T - CLG ANDRE MALRAUX - FOS SUR MER CEDEX	392	0132212J - CLG FREDERIC MISTRAL - PORT DE BOUC	59	0132212J - CLG FREDERIC MISTRAL - PORT DE BOUC	59	GENERALE	59
		0132323E - CLG MAXIMILIEN ROBESPIERRE - PORT ST LOUIS DU RHONE	122	0132323E - CLG MAXIMILIEN ROBESPIERRE - PORT ST LOUIS DU RHONE	122	GENERALE	122
						0132634T - CLG ANDRE MALRAUX - FOS SUR MER CEDEX	211
0132833J - CLG GEORGES BRASSENS - BOUC BEL AIR	382	0132833J - CLG GEORGES BRASSENS - BOUC BEL AIR	142	0132833J - CLG GEORGES BRASSENS - BOUC BEL AIR	142	GENERALE	142

Centres de correction		Centres épreuves		Origine des candidatures rattachées			
Nom - commune	Effectif	Nom - commune	Effectifs affectés	Etablissement d'inscription	Effectifs candidature	Détail par Série	
		0133115R - CLG MARIE MAURON - CABRIES	129	0133115R - CLG MARIE MAURON - CABRIES	129	GENERALE	129
		0133789Y - CLG FRANCOIS MITTERRAND - SIMIANE COLLONGUE	111	0133789Y - CLG FRANCOIS MITTERRAND - SIMIANE COLLONGUE	111	GENERALE	111
0132973L - CLG SAINT EUTROPE QUARTIER - AIX EN PROVENCE	311	0132973L - CLG SAINT EUTROPE QUARTIER - AIX EN PROVENCE	311	013004SZ - INDIV AIX EN PROVENC	4	GENERALE	4
				0131669U - ECOLE VAL SAINT ANDRE - AIX EN PROVENCE	22	GENERALE	22
				0132973L - CLG SAINT EUTROPE QUARTIER - AIX EN PROVENCE	172	GENERALE	172
				0133148B - I.B.S. OF PROVENCE - LUYNES	12	GENERALE	12
				0133397X - CLG CHESNERAIE DE LA - PUYRICARD	101	GENERALE	101
0133016H - CLG LOUIS LEPRINCE RINGUET - LA FARE LES OLIVIERS	467	0133016H - CLG LOUIS LEPRINCE RINGUET - LA FARE LES OLIVIERS	172	0133016H - CLG LOUIS LEPRINCE RINGUET - LA FARE LES OLIVIERS	172	GENERALE	172
		0133492A - CLG JEAN BERNARD - SALON DE PROVENCE	295	0132789L - CLG VIALA LACOSTE - SALON DE PROVENCE	138	GENERALE	138
				0133492A - CLG JEAN BERNARD - SALON DE PROVENCE	157	GENERALE	157
0133115R - CLG MARIE MAURON - CABRIES	296	0130007M - CLG J.DE BOUFFAN - AIX EN PROVENCE	83	0130007M - CLG J.DE BOUFFAN - AIX EN PROVENCE	13	PROFESSIONNELLE	13
				0131459R - LP STE MARIE - AIX EN PROVENCE	46	PROFESSIONNELLE	46
				0132569X - LP EMILE ZOLA - AIX EN PROVENCE CEDEX 5	24	PROFESSIONNELLE	24
		0130166K - CLG LES HAUTS DE L ARC - TRET	25	0132823Y - MFR PUYLOUBIER - PUYLOUBIER	25	PROFESSIONNELLE	25
		0131701D - CLG GABRIEL PERI - GARDANNE CEDEX	24	0130025G - LP ETOILE (DE L') - GARDANNE CEDEX	24	PROFESSIONNELLE	24
		0131705H - CLG FERNAND LEGER - BERRE L ETANG	1	0131705H - CLG FERNAND LEGER - BERRE L ETANG	1	PROFESSIONNELLE	1
		0131711P - CLG ROCHER DU DRAGON - AIX EN PROVENCE	1	0132917A - CLG DU SACRE COEUR - AIX EN PROVENCE	1	PROFESSIONNELLE	1
		0132214L - CLG HENRI FABRE - VITROLLES CEDEX	1	0132214L - CLG HENRI FABRE - VITROLLES CEDEX	1	PROFESSIONNELLE	1
		0132325G - CLG CAMPRA - AIX EN PROVENCE CEDEX 1	40	013004SZ - INDIV AIX EN PROVENC	2	PROFESSIONNELLE	2

Centres de correction		Centres épreuves		Origine des candidatures rattachées					
Nom - commune	Effectif	Nom - commune	Effectifs affectés	Etablissement d'inscription	Effectifs candidature	Détail par Série			
				0130170P - LP VAUVENARGUES - AIX EN PROVENCE	12	PROFESSIONNELLE	12		
				0132325G - CLG CAMPRA - AIX EN PROVENCE CEDEX 1	26	PROFESSIONNELLE	26		
		0132411A - CLG HENRI BOSCO - VITROLLES CEDEX	18	0132411A - CLG HENRI BOSCO - VITROLLES CEDEX	18	PROFESSIONNELLE	18		
		0132494R - CLG LES AMANDEIRETS - CHATEAUNEUF LES MARTIGUE	14	0132494R - CLG LES AMANDEIRETS - CHATEAUNEUF LES MARTIGUE	14	PROFESSIONNELLE	14		
		0132568W - CLG MIGNET - AIX EN PROVENCE	17	0132568W - CLG MIGNET - AIX EN PROVENCE	17	PROFESSIONNELLE	17		
		0133115R - CLG MARIE MAURON - CABRIES	14	0133005W - AFASEC CABRIES - CABRIES	14	PROFESSIONNELLE	14		
		0133196D - CLG SIMONE DE BEAUVOIR - VITROLLES	1	0133196D - CLG SIMONE DE BEAUVOIR - VITROLLES	1	PROFESSIONNELLE	1		
		0133352Y - CLG CAMILLE CLAUDEL - VITROLLES	12	0133352Y - CLG CAMILLE CLAUDEL - VITROLLES	12	PROFESSIONNELLE	12		
		0133765X - CLG MARC FERRANDI - SEPTEMES LES VALLONS	45	0131675A - LPP SAINTE ELISABETH - SEPTEMES LES VALLONS	45	PROFESSIONNELLE	45		
0133243E - CLG FONT D AURUMY - FUVEAU	494	0130166K - CLG LES HAUTS DE L ARC - TRETS	127	0130166K - CLG LES HAUTS DE L ARC - TRETS	127	GENERALE	127		
		0133243E - CLG FONT D AURUMY - FUVEAU	201	0133243E - CLG FONT D AURUMY - FUVEAU	201	GENERALE	201		
		0133451F - CLG JEAN ZAY - ROUSSET	166	0133242D - ECOLE ST PIERRE - PEYNIER	20	0133242D - ECOLE ST PIERRE - PEYNIER	20	GENERALE	20
				0133451F - CLG JEAN ZAY - ROUSSET	144	0133451F - CLG JEAN ZAY - ROUSSET	144	GENERALE	144
		0134000C - STE VICTOIRE INTERNATI SCHOOL - FUVEAU	2	0134000C - STE VICTOIRE INTERNATI SCHOOL - FUVEAU	2	GENERALE	2		
0133352Y - CLG CAMILLE CLAUDEL - VITROLLES	403	0132214L - CLG HENRI FABRE - VITROLLES CEDEX	113	0132214L - CLG HENRI FABRE - VITROLLES CEDEX	113	GENERALE	113		
		0132411A - CLG HENRI BOSCO - VITROLLES CEDEX	118	013144SS - CNED MARIIGNANE-VITRO	2	013144SS - CNED MARIIGNANE-VITRO	2		
				0132411A - CLG HENRI BOSCO - VITROLLES CEDEX	116	0132411A - CLG HENRI BOSCO - VITROLLES CEDEX	116	GENERALE	116
		0133196D - CLG SIMONE DE BEAUVOIR - VITROLLES	99	0133196D - CLG SIMONE DE BEAUVOIR - VITROLLES	99	0133196D - CLG SIMONE DE BEAUVOIR - VITROLLES	99	GENERALE	99
		0133352Y - CLG CAMILLE CLAUDEL - VITROLLES	73	013144SS - CNED MARIIGNANE-VITRO	1	013144SS - CNED MARIIGNANE-VITRO	1	GENERALE	1
0133352Y - CLG CAMILLE CLAUDEL - VITROLLES	72			0133352Y - CLG CAMILLE CLAUDEL - VITROLLES	72	GENERALE	72		



Centres de correction		Centres épreuves		Origine des candidatures rattachées					
Nom - commune	Effectif	Nom - commune	Effectifs affectés	Etablissement d'inscription	Effectifs candidature	Détail par Série			
0133353Z - CLG ROQUEPERTUSE - VELAUX	463	0131705H - CLG FERNAND LEGER - BERRE L ETANG	139	0131705H - CLG FERNAND LEGER - BERRE L ETANG	139	GENERALE	139		
		0131706J - CLG COMMANDANT COUSTEAU - ROGNAC	154	0131706J - CLG COMMANDANT COUSTEAU - ROGNAC	154	GENERALE	154		
		0133353Z - CLG ROQUEPERTUSE - VELAUX	170	0133353Z - CLG ROQUEPERTUSE - VELAUX	170	GENERALE	170		
0133381E - CLG LE PETIT PRINCE - GIGNAC LA NERTHE	489	0132921E - CLG STE MARIE - MARIIGNANE	245	0131367R - CLG ST LOUIS - GIGNAC LA NERTHE	245	GENERALE	245		
		0133381E - CLG LE PETIT PRINCE - GIGNAC LA NERTHE	144	0133381E - CLG LE PETIT PRINCE - GIGNAC LA NERTHE	144	GENERALE	144		
		0133765X - CLG MARC FERRANDI - SEPTEMES LES VALLONS	100	0133765X - CLG MARC FERRANDI - SEPTEMES LES VALLONS	100	GENERALE	100		
0133449D - CLG PIERRE MATRAJA - SAUSSET LES PINS	401	0131707K - CLG GERARD PHILIPPE - MARTIGUES	123	013134SE - CNED ISTRES-MARTIGUE	3	GENERALE	3		
				0131707K - CLG GERARD PHILIPPE - MARTIGUES	120	GENERALE	120		
		0132496T - CLG HONORE DAUMIER - MARTIGUES	119	013134SE - CNED ISTRES-MARTIGUE	1	GENERALE	1		
				0132496T - CLG HONORE DAUMIER - MARTIGUES	118	GENERALE	118		
		0133449D - CLG PIERRE MATRAJA - SAUSSET LES PINS	159	0133449D - CLG PIERRE MATRAJA - SAUSSET LES PINS	159	GENERALE	159		
0133490Y - CLG YVES MONTAND - ALLAUCH	581	0133490Y - CLG YVES MONTAND - ALLAUCH	229	0133490Y - CLG YVES MONTAND - ALLAUCH	229	GENERALE	229		
		0133510V - CLG UBELKA - AURIOL	192	0133510V - CLG UBELKA - AURIOL	192	GENERALE	192		
		0133665N - CLG OLYMPE DE GOUGES - PLAN DE CUQUES	160	0133665N - CLG OLYMPE DE GOUGES - PLAN DE CUQUES	160	GENERALE	160		
0133492A - CLG JEAN BERNARD - SALON DE PROVENCE	333	0130163G - CLG JOSEPH D ARBAUD - SALON DE PROVENCE	6	0130163G - CLG JOSEPH D ARBAUD - SALON DE PROVENCE	6	PROFESSIONNELLE	6		
		0131265E - CLG JEAN MOULIN - SALON DE PROVENCE CEDEX	2	0131265E - CLG JEAN MOULIN - SALON DE PROVENCE CEDEX	2	PROFESSIONNELLE	2		
		0131610E - CLG VINCENT VAN GOGH - ARLES CEDEX	1	0131610E - CLG VINCENT VAN GOGH - ARLES CEDEX	1	PROFESSIONNELLE	1		
		0131709M - LP ADAM DE CRAPONNE - SALON DE PROVENCE CEDEX	81	0131485U - LP LE ROCHER - SALON DE PROVENCE	57	0131485U - LP LE ROCHER - SALON DE PROVENCE	57	PROFESSIONNELLE	57
				0131709M - LP ADAM DE CRAPONNE - SALON DE PROVENCE CEDEX	24	0131709M - LP ADAM DE CRAPONNE - SALON DE PROVENCE CEDEX	24	PROFESSIONNELLE	24

Centres de correction		Centres épreuves		Origine des candidatures rattachées					
Nom - commune	Effectif	Nom - commune	Effectifs affectés	Etablissement d'inscription	Effectifs candidature	Détail par Série			
		0131723C - CLG JEAN JAURES - PEYROLLES EN PROVENCE	106	0131723C - CLG JEAN JAURES - PEYROLLES EN PROVENCE	17	PROFESSIONNELLE	17		
				0132010P - CFPA GARACHON - LAMBESC - LAMBESC	71	PROFESSIONNELLE	71		
				013350SH - MFR ROQUE D ANTHON - LA ROQUE D ANTHON	18	PROFESSIONNELLE	18		
		0131746C - CLG ROBERT MOREL - ARLES	61			013005SH - INDIV ARLES-TARASCON	5	PROFESSIONNELLE	5
						0130171R - LP CHARLES PRIVAT - ARLES CEDEX	25	PROFESSIONNELLE	25
						0133274N - LP JEANNE D ARC - ARLES CEDEX	7	PROFESSIONNELLE	7
						0133915K - MFR RHONE ALPILLES - ST MARTIN DE CRAU	24	PROFESSIONNELLE	24
		0132217P - CLG MONT SAUVY - ORGON	41			0132149R - CFPA BEAUCHAMP - EYRAGUES	25	PROFESSIONNELLE	25
						0132217P - CLG MONT SAUVY - ORGON	16	PROFESSIONNELLE	16
		0132573B - CLG GLANUM - ST REMY DE PROVENCE CEDEX	25			0132278F - CFPA LA MONTAGNETTE - BARBENTANE - BARBENTANE	25	PROFESSIONNELLE	25
0133434M - SOC DE SALON DE PCE-CENTRE SCOLAIR - SALON DE PROVENCE CEDEX	1			0133434M - SOC DE SALON DE PCE-CENTRE SCOLAIR - SALON DE PROVENCE CEDEX	1	PROFESSIONNELLE	1		
0133992U - CLG LOUIS PHILIBERT - LE PUY STE REPARADE	9			0133992U - CLG LOUIS PHILIBERT - LE PUY STE REPARADE	9	PROFESSIONNELLE	9		
0133788X - CLG JEAN CLAUDE IZZO - MARSEILLE 2	526	0130136C - CLG VIEUX PORT - MARSEILLE 2	232	0130136C - CLG VIEUX PORT - MARSEILLE 2	68	GENERALE	68		
				0132949K - CLG ST JOSEPH DE LA MADELEINE - MARSEILLE 4	115	GENERALE	115		
				0133278T - CLG NOTRE DAME DE LA MAJOR - MARSEILLE 2	49	GENERALE	49		
		0132923G - CLG CHEVREUL BLANCARDE - MARSEILLE CEDEX 4	204			0132923G - CLG CHEVREUL BLANCARDE - MARSEILLE CEDEX 4	124	GENERALE	124
						0132954R - CLG STE MARIE - BLANCARDE - MARSEILLE 4	80	GENERALE	80
0133788X - CLG JEAN CLAUDE IZZO - MARSEILLE 2	90			0133788X - CLG JEAN CLAUDE IZZO - MARSEILLE 2	90	GENERALE	90		
0133790Z - CLG LUCIE AUBRAC - EYGUIERES	490	0130032P - CLG COLLINES DURANCE - MALLEMORT	123	0130032P - CLG COLLINES DURANCE - MALLEMORT	123	GENERALE	123		
		0132217P - CLG MONT SAUVY - ORGON	100	0132217P - CLG MONT SAUVY - ORGON	100	GENERALE	100		

Centres de correction		Centres épreuves		Origine des candidatures rattachées					
Nom - commune	Effectif	Nom - commune	Effectifs affectés	Etablissement d'inscription	Effectifs candidature	Détail par Série			
		0133114P - CLG ROGER CARCASSONNE - PELISSANNE	148	0133114P - CLG ROGER CARCASSONNE - PELISSANNE	148	GENERALE	148		
		0133790Z - CLG LUCIE AUBRAC - EYGUIERES	119	0133790Z - CLG LUCIE AUBRAC - EYGUIERES	119	GENERALE	119		
0134022B - CLG LOUISE MICHEL - MARSEILLE	498	0131756N - CLG DARIUS MILHAUD - MARSEILLE 12	142	0131756N - CLG DARIUS MILHAUD - MARSEILLE 12	142	GENERALE	142		
		0131968U - CLG CAILLOLS - MARSEILLE 12	159	0131968U - CLG CAILLOLS - MARSEILLE 12	159	GENERALE	159		
		0132403S - CLG FRANCOIS VILLON - MARSEILLE	117	0131385K - CLG ST EUGENE DE MAZENOD - MARSEILLE 11	51	0131385K - CLG ST EUGENE DE MAZENOD - MARSEILLE 11	51	GENERALE	51
				0132403S - CLG FRANCOIS VILLON - MARSEILLE	66	0132403S - CLG FRANCOIS VILLON - MARSEILLE	66	GENERALE	66
0134022B - CLG LOUISE MICHEL - MARSEILLE	80	0134022B - CLG LOUISE MICHEL - MARSEILLE	80	0134022B - CLG LOUISE MICHEL - MARSEILLE	80	GENERALE	80		
0840006A - CLG VIALA - AVIGNON	506	0840006A - CLG VIALA - AVIGNON	51	0840006A - CLG VIALA - AVIGNON	51	GENERALE	51		
		0840007B - CLG JOSEPH ROUMANILLE - AVIGNON	102	0840007B - CLG JOSEPH ROUMANILLE - AVIGNON	102	GENERALE	102		
		0840060J - CLG ST JEAN BAPTISTE DE LA SALLE - AVIGNON CEDEX 01	251	0840060J - CLG ST JEAN BAPTISTE DE LA SALLE - AVIGNON CEDEX 01	187	0840060J - CLG ST JEAN BAPTISTE DE LA SALLE - AVIGNON CEDEX 01	187	GENERALE	187
				0840064N - CLG LA SALLE SITE MONTALEMBERT - AVIGNON CEDEX 01	64	0840064N - CLG LA SALLE SITE MONTALEMBERT - AVIGNON CEDEX 01	64	GENERALE	64
		0840073Y - CLG CHAMPFLEURY - AVIGNON	102	0840073Y - CLG CHAMPFLEURY - AVIGNON	96	0840073Y - CLG CHAMPFLEURY - AVIGNON	96	GENERALE	96
084016SV - CNED AVIGNON CARP	6			084016SV - CNED AVIGNON CARP	6	GENERALE	6		
0840028Z - CLG CHARLES DOCHE - PERNES LES FONTAINES	462	0840018N - CLG PAUL GAUTHIER - CAVAILLON	20	0840018N - CLG PAUL GAUTHIER - CAVAILLON	20	PROFESSIONNELLE	20		
		0840020R - CLG CLOVIS HUGUES - CAVAILLON CEDEX	14	0840020R - CLG CLOVIS HUGUES - CAVAILLON CEDEX	14	PROFESSIONNELLE	14		
		0840028Z - CLG CHARLES DOCHE - PERNES LES FONTAINES	15	0840028Z - CLG CHARLES DOCHE - PERNES LES FONTAINES	15	PROFESSIONNELLE	15		
		0840029A - CLG MARCEL PAGNOL - PERTUIS CEDEX	24	0840029A - CLG MARCEL PAGNOL - PERTUIS CEDEX	24	PROFESSIONNELLE	24		
		0840585E - CLG JEAN BOUIN - L ISLE SUR LA SORGUE CEDEX	68	0840021S - LYC ALPHONSE BENOIT - L ISLE SUR LA SORGUE CEDEX	35	0840021S - LYC ALPHONSE BENOIT - L ISLE SUR LA SORGUE CEDEX	35	PROFESSIONNELLE	35
				0840585E - CLG JEAN BOUIN - L ISLE SUR LA SORGUE CEDEX	9	0840585E - CLG JEAN BOUIN - L ISLE SUR LA SORGUE CEDEX	9	PROFESSIONNELLE	9
0840606C - LP ISLE SUR SORGUE - L ISLE SUR LA SORGUE	24			0840606C - LP ISLE SUR SORGUE - L ISLE SUR LA SORGUE	24	PROFESSIONNELLE	24		

Centres de correction		Centres épreuves		Origine des candidatures rattachées					
Nom - commune	Effectif	Nom - commune	Effectifs affectés	Etablissement d'inscription	Effectifs candidature	Détail par Série			
		0840759U - Collège APT - APT CEDEX	40	0840001V - LYC CHARLES DE GAULLE - APT CEDEX	23	PROFESSIONNELLE	23		
				0840070V - CLG JEANNE D ARC - APT	6	PROFESSIONNELLE	6		
				0840759U - Collège APT - APT CEDEX	11	PROFESSIONNELLE	11		
		0840760V - CLG JEAN HENRI FABRE - CARPENTRAS	70	0840015K - LYC JEAN HENRI FABRE - CARPENTRAS CEDEX	50	PROFESSIONNELLE		50	
						0840760V - CLG JEAN HENRI FABRE - CARPENTRAS	20	PROFESSIONNELLE	20
		0840761W - CLG ALPHONSE DAUDET - CARPENTRAS CEDEX	11	0840761W - CLG ALPHONSE DAUDET - CARPENTRAS CEDEX	11	PROFESSIONNELLE		11	
		0840797K - LYC LES CHENES - CARPENTRAS	66	0840797K - LYC LES CHENES - CARPENTRAS	66	PROFESSIONNELLE		66	
		0840926A - CLG MARIE MAURON - PERTUIS	39	0840918S - LYC VAL DE DURANCE - PERTUIS CEDEX	17	PROFESSIONNELLE		17	
						0840926A - CLG MARIE MAURON - PERTUIS	22	PROFESSIONNELLE	22
		0841019B - CLG LOU CALAVOUN VALLEE DU CALAVON - CABRIERES D AVIGNON	6	0841019B - CLG LOU CALAVOUN VALLEE DU CALAVON - CABRIERES D AVIGNON	6	PROFESSIONNELLE		6	
		0841027K - CLG ALBERT CAMUS - LA TOUR D AIGUES	67	0840788A - CENTRE FORESTIER Région P.A.C.A. - LA BASTIDE DES JOURDANS	19	PROFESSIONNELLE		19	
						0840796J - CFPA LA FERRAGE - LA TOUR D AIGUES	25	PROFESSIONNELLE	25
						0841027K - CLG ALBERT CAMUS - LA TOUR D AIGUES	23	PROFESSIONNELLE	23
0841043C - CLG ANDRE MALRAUX - MAZAN	13	0841043C - CLG ANDRE MALRAUX - MAZAN	13	PROFESSIONNELLE		13			
0841118J - CLG JEAN GARCIN - L ISLE SUR LA SORGUE	9	0841118J - CLG JEAN GARCIN - L ISLE SUR LA SORGUE	9	PROFESSIONNELLE		9			
0840108L - CLG ANSELME MATHIEU - AVIGNON CEDEX 02	503	0840051Z - CLG JEAN BRUNET - AVIGNON CEDEX 03	86	0840051Z - CLG JEAN BRUNET - AVIGNON CEDEX 03	86	GENERALE	86		
		0840058G - CLG ST MICHEL - AVIGNON CEDEX 1	48	0840058G - CLG ST MICHEL - AVIGNON CEDEX 1	48	GENERALE	48		
		0840108L - CLG ANSELME MATHIEU - AVIGNON CEDEX 02	57	0840108L - CLG ANSELME MATHIEU - AVIGNON CEDEX 02	57	GENERALE	57		
		0840697B - CLG JOSEPH VERNET - AVIGNON	215	0840697B - CLG JOSEPH VERNET - AVIGNON	92	GENERALE	92		

Centres de correction		Centres épreuves		Origine des candidatures rattachées					
Nom - commune	Effectif	Nom - commune	Effectifs affectés	Etablissement d'inscription	Effectifs candidature	Détail par Série			
				0840758T - CLG FREDERIC MISTRAL - AVIGNON	123	GENERALE	123		
		0840970Y - CLG GERARD PHILIPPE - AVIGNON CEDEX	97	084001SP - INDIV ORANGE	4	GENERALE	4		
				084002SY - INDIV CAVAILLON	8	GENERALE	8		
				084003SG - INDIV AVIGNON-CARP	18	GENERALE	18		
				0840763Y - LYCEE PROFESSIONNEL ARGENSOL - ORANGE CEDEX	1	GENERALE	1		
				0840970Y - CLG GERARD PHILIPPE - AVIGNON CEDEX	66	GENERALE	66		
0840114T - CLG FRANCOIS RASPAIL - CARPENTRAS CEDEX	396	0840028Z - CLG CHARLES DOCHE - PERNES LES FONTAINES	138	0840028Z - CLG CHARLES DOCHE - PERNES LES FONTAINES	138	GENERALE	138		
		0840032D - COLLEGE DU PAYS DE SAULT - SAULT	36	0840032D - COLLEGE DU PAYS DE SAULT - SAULT	36	GENERALE	36		
		0840114T - CLG FRANCOIS RASPAIL - CARPENTRAS CEDEX	124	0840114T - CLG FRANCOIS RASPAIL - CARPENTRAS CEDEX	124	GENERALE	124		
		0840760V - CLG JEAN HENRI FABRE - CARPENTRAS	98	0840760V - CLG JEAN HENRI FABRE - CARPENTRAS	98	GENERALE	98		
0840437U - CLG HENRI BOUDON - BOLLENE CEDEX	567	0840437U - CLG HENRI BOUDON - BOLLENE CEDEX	89	0840437U - CLG HENRI BOUDON - BOLLENE CEDEX	89	GENERALE	89		
		0840699D - CLG PAUL ELUARD - BOLLENE CEDEX	89	0840699D - CLG PAUL ELUARD - BOLLENE CEDEX	89	GENERALE	89		
		0840762X - CLG BARBARA HENDRICKS - ORANGE CEDEX	220	0840116V - CLG JEAN GIONO - ORANGE CEDEX	100	0840116V - CLG JEAN GIONO - ORANGE CEDEX	100	GENERALE	100
				0840762X - CLG BARBARA HENDRICKS - ORANGE CEDEX	120	0840762X - CLG BARBARA HENDRICKS - ORANGE CEDEX	120	GENERALE	120
		0840853W - CLG ST LOUIS - ORANGE CEDEX	169	0840853W - CLG ST LOUIS - ORANGE CEDEX	169	GENERALE	169		
0840583C - CLG DENIS DIDEROT - SORGUES CEDEX	528	0840011F - CLG SAINT EXUPERY - BEDARRIDES	91	0840011F - CLG SAINT EXUPERY - BEDARRIDES	91	GENERALE	91		
		0840033E - CLG VOLTAIRE - SORGUES CEDEX	63	0840033E - CLG VOLTAIRE - SORGUES CEDEX	63	GENERALE	63		
		0840068T - CLG MARIE RIVIER - SORGUES CEDEX	88	0840068T - CLG MARIE RIVIER - SORGUES CEDEX	88	GENERALE	88		
		0840583C - CLG DENIS DIDEROT - SORGUES CEDEX	129	0840583C - CLG DENIS DIDEROT - SORGUES CEDEX	129	GENERALE	129		
		0841043C - CLG ANDRE MALRAUX - MAZAN	157	0841043C - CLG ANDRE MALRAUX - MAZAN	157	GENERALE	157		

Centres de correction		Centres épreuves		Origine des candidatures rattachées			
Nom - commune	Effectif	Nom - commune	Effectifs affectés	Etablissement d'inscription	Effectifs candidature	Détail par Série	
0840664R - CLG JULES VERNE - LE PONTET CEDEX	536	0840006A - CLG VIALA - AVIGNON	24	0840006A - CLG VIALA - AVIGNON	24	PROFESSIONNELLE	24
		0840007B - CLG JOSEPH ROUMANILLE - AVIGNON	54	0840007B - CLG JOSEPH ROUMANILLE - AVIGNON	9	PROFESSIONNELLE	9
				0840041N - LP MARIA CASARES - AVIGNON CEDEX 2	22	PROFESSIONNELLE	22
				0840042P - LP ROBERT SCHUMAN - AVIGNON CEDEX 2	23	PROFESSIONNELLE	23
		0840011F - CLG SAINT EXUPERY - BEDARRIDES	15	0840011F - CLG SAINT EXUPERY - BEDARRIDES	15	PROFESSIONNELLE	15
		0840032D - COLLEGE DU PAYS DE SAULT - SAULT	6	0840032D - COLLEGE DU PAYS DE SAULT - SAULT	6	PROFESSIONNELLE	6
		0840033E - CLG VOLTAIRE - SORGUES CEDEX	11	0840033E - CLG VOLTAIRE - SORGUES CEDEX	11	PROFESSIONNELLE	11
		0840051Z - CLG JEAN BRUNET - AVIGNON CEDEX 03	8	0840051Z - CLG JEAN BRUNET - AVIGNON CEDEX 03	8	PROFESSIONNELLE	8
		0840058G - CLG ST MICHEL - AVIGNON CEDEX 1	79	0840082H - LP VINCENT DE PAUL - AVIGNON	79	PROFESSIONNELLE	79
		0840060J - CLG ST JEAN BAPTISTE DE LA SALLE - AVIGNON CEDEX 01	27	0840064N - CLG LA SALLE SITE MONTALEMBERT - AVIGNON CEDEX 01	6	PROFESSIONNELLE	6
				0840941S - LP ST JEAN BAPTISTE DE LA SALLE - AVIGNON CEDEX 01	21	PROFESSIONNELLE	21
		0840068T - CLG MARIE RIVIER - SORGUES CEDEX	23	0840068T - CLG MARIE RIVIER - SORGUES CEDEX	23	PROFESSIONNELLE	23
		0840108L - CLG ANSELME MATHIEU - AVIGNON CEDEX 02	61	0840001V - LYC CHARLES DE GAULLE - APT CEDEX	1	PROFESSIONNELLE	1
				084002SY - INDIV CAVAILLON	1	PROFESSIONNELLE	1
				0840039L - LP DOMAINE D EGUILLES - VEDENE	11	PROFESSIONNELLE	11
				084003SG - INDIV AVIGNON-CARP	24	PROFESSIONNELLE	24
0840042P - LP ROBERT SCHUMAN - AVIGNON CEDEX 2	1			PROFESSIONNELLE	1		
0840114T - CLG FRANCOIS RASPAIL - CARPENTRAS CEDEX	1	0840758T - CLG FREDERIC MISTRAL - AVIGNON	23	PROFESSIONNELLE	23		
		0840114T - CLG FRANCOIS RASPAIL - CARPENTRAS CEDEX	1	PROFESSIONNELLE	1		
0840583C - CLG DENIS DIDEROT - SORGUES CEDEX	49	0840039L - LP DOMAINE D EGUILLES - VEDENE	24	PROFESSIONNELLE	24		

Centres de correction		Centres épreuves		Origine des candidatures rattachées			
Nom - commune	Effectif	Nom - commune	Effectifs affectés	Etablissement d'inscription	Effectifs candidature	Détail par Série	
				0840583C - CLG DENIS DIDEROT - SORGUES CEDEX	1	PROFESSIONNELLE	1
				0841078R - LP REGIONAL MONTESQUIEU - SORGUES	24	PROFESSIONNELLE	24
		0840664R - CLG JULES VERNE - LE PONTET CEDEX	25	0840664R - CLG JULES VERNE - LE PONTET CEDEX	25	PROFESSIONNELLE	25
		0840697B - CLG JOSEPH VERNET - AVIGNON	10	0840697B - CLG JOSEPH VERNET - AVIGNON	10	PROFESSIONNELLE	10
		0840698C - CLG ALPHONSE SILVE - MONTEUX	65	0840044S - LP VICTOR HUGO - CARPENTRAS CEDEX	46	PROFESSIONNELLE	46
				0840787Z - CFPA LA DENOVS - MONTEUX	19	PROFESSIONNELLE	19
		0840738W - CLG ALPHONSE TAVAN - MONTFAVET	15	0840738W - CLG ALPHONSE TAVAN - MONTFAVET	15	PROFESSIONNELLE	15
		0840774K - SOC - LE PONTET	14	0840774K - SOC - LE PONTET	14	PROFESSIONNELLE	14
		0840803S - CLG LOU VIGNARES - VEDENE CEDEX	14	0840803S - CLG LOU VIGNARES - VEDENE CEDEX	14	PROFESSIONNELLE	14
		0840915N - CLG PAYS DES SORGUES DU - LE THOR	10	0840915N - CLG PAYS DES SORGUES DU - LE THOR	10	PROFESSIONNELLE	10
		0841086Z - CLG ROSA PARKS - CAVAILLON CEDEX	17	0841086Z - CLG ROSA PARKS - CAVAILLON CEDEX	17	PROFESSIONNELLE	17
		0841116G - CLG ANNE FRANK - MORIERES LES AVIGNON	8	0841116G - CLG ANNE FRANK - MORIERES LES AVIGNON	8	PROFESSIONNELLE	8
		0840699D - CLG PAUL ELUARD - BOLLENE CEDEX	242	0840035G - CLG JOSEPH D ARBAUD - VAISON LA ROMAINE	48	0840035G - CLG JOSEPH D ARBAUD - VAISON LA ROMAINE	41
	0840746E - LP CENTRE DE FORMATION - VAISON LA ROMAINE				7	PROFESSIONNELLE	7
0840437U - CLG HENRI BOUDON - BOLLENE CEDEX	16			0840437U - CLG HENRI BOUDON - BOLLENE CEDEX	16	PROFESSIONNELLE	16
0840699D - CLG PAUL ELUARD - BOLLENE CEDEX	16			0840699D - CLG PAUL ELUARD - BOLLENE CEDEX	16	PROFESSIONNELLE	16
0840700E - LP FERDINAND REVOUL - VALREAS CEDEX	19			0840700E - LP FERDINAND REVOUL - VALREAS CEDEX	19	PROFESSIONNELLE	19
0840716X - COLLEGE VALLIS AERIA - VALREAS	48			0840747F - LAP SAINT DOMINIQUE - VALREAS CEDEX	16	PROFESSIONNELLE	16
				0840765A - CFPA CANTON VALREAS EDUCAT ORIENTAT - RICHERENCHES	32	PROFESSIONNELLE	32

Centres de correction		Centres épreuves		Origine des candidatures rattachées					
Nom - commune	Effectif	Nom - commune	Effectifs affectés	Etablissement d'inscription	Effectifs candidature	Détail par Série			
		0840764Z - CLG ARAUSIO - ORANGE CEDEX	81	084001SP - INDIV ORANGE	1	PROFESSIONNELLE	1		
				0840046U - LYCEE P. ARISTIDE BRIAND - ORANGE	24	PROFESSIONNELLE	24		
				0840700E - LP FERDINAND REVOUL - VALREAS CEDEX	2	PROFESSIONNELLE	2		
				0840763Y - LYCEE PROFESSIONNEL ARGENSOL - ORANGE CEDEX	28	PROFESSIONNELLE	28		
				0840764Z - CLG ARAUSIO - ORANGE CEDEX	26	PROFESSIONNELLE	26		
		0841099N - CLG VICTOR SCHOELCHER - STE CECILE LES VIGNES	14	0841099N - CLG VICTOR SCHOELCHER - STE CECILE LES VIGNES	14	PROFESSIONNELLE	14		
0840761W - CLG ALPHONSE DAUDET - CARPENTRAS CEDEX	449	0840066R - CLG NOTRE DAME DU BON ACCUEIL - CARPENTRAS CEDEX	123	0840066R - CLG NOTRE DAME DU BON ACCUEIL - CARPENTRAS CEDEX	123	GENERALE	123		
				0840761W - CLG ALPHONSE DAUDET - CARPENTRAS CEDEX	89	084016SV - CNED AVIGNON CARP	6	GENERALE	6
						0840761W - CLG ALPHONSE DAUDET - CARPENTRAS CEDEX	83	GENERALE	83
				0840852V - CLG ST JOSEPH - CARPENTRAS	237	0840851U - CLG IMMACULEE CONCEPTION - CARPENTRAS CEDEX	117	GENERALE	117
				0840852V - CLG ST JOSEPH - CARPENTRAS	120	GENERALE	120		
0840915N - CLG PAYS DES SORGUES DU - LE THOR	427	0840698C - CLG ALPHONSE SILVE - MONTEUX	169	0840698C - CLG ALPHONSE SILVE - MONTEUX	169	GENERALE	169		
				0840803S - CLG LOU VIGNARES - VEDENE CEDEX	143	0840803S - CLG LOU VIGNARES - VEDENE CEDEX	143	GENERALE	143
				0840915N - CLG PAYS DES SORGUES DU - LE THOR	115	0840915N - CLG PAYS DES SORGUES DU - LE THOR	115	GENERALE	115
0840926A - CLG MARIE MAURON - PERTUIS	529	0840014J - CLG LE LUBERON - CADENET	131	0840014J - CLG LE LUBERON - CADENET	131	GENERALE	131		
				0840029A - CLG MARCEL PAGNOL - PERTUIS CEDEX	99	0840029A - CLG MARCEL PAGNOL - PERTUIS CEDEX	99	GENERALE	99
				0840926A - CLG MARIE MAURON - PERTUIS	89	0840926A - CLG MARIE MAURON - PERTUIS	89	GENERALE	89
				0841027K - CLG ALBERT CAMUS - LA TOUR D AIGUES	210	0840069U - CLG NOTRE DAME - LA TOUR D AIGUES	75	GENERALE	75
						0841027K - CLG ALBERT CAMUS - LA TOUR D AIGUES	135	GENERALE	135
0841086Z - CLG ROSA PARKS - CAVAILLON CEDEX	512	0840018N - CLG PAUL GAUTHIER - CAVAILLON	159	0840018N - CLG PAUL GAUTHIER - CAVAILLON	51	GENERALE	51		



Centres de correction		Centres épreuves		Origine des candidatures rattachées			
Nom - commune	Effectif	Nom - commune	Effectifs affectés	Etablissement d'inscription	Effectifs candidature	Détail par Série	
				0840079E - CLG ST CHARLES - CAVAILLON cedex	105	GENERALE	105
				084015SL - CNED CAVAILLON	3	GENERALE	3
		0840759U - College APT - APT CEDEX	258	0840070V - CLG JEANNE D ARC - APT	68	GENERALE	68
				084015SL - CNED CAVAILLON	1	GENERALE	1
				0840759U - College APT - APT CEDEX	189	GENERALE	189
0841086Z - CLG ROSA PARKS - CAVAILLON CEDEX	95	0841086Z - CLG ROSA PARKS - CAVAILLON CEDEX	95	GENERALE	95		
0841099N - CLG VICTOR SCHOELCHER - STE CECILE LES VIGNES	613	0840035G - CLG JOSEPH D ARBAUD - VAISON LA ROMAINE	156	0840035G - CLG JOSEPH D ARBAUD - VAISON LA ROMAINE	156	GENERALE	156
		0840714V - CLG ST GABRIEL - VALREAS	74	0840714V - CLG ST GABRIEL - VALREAS	74	GENERALE	74
		0840716X - COLLEGE VALLIS AERIA - VALREAS	112	0840716X - COLLEGE VALLIS AERIA - VALREAS	112	GENERALE	112
		0840764Z - CLG ARAUSIO - ORANGE CEDEX	143	0840764Z - CLG ARAUSIO - ORANGE CEDEX	143	GENERALE	143
		0841099N - CLG VICTOR SCHOELCHER - STE CECILE LES VIGNES	128	0841099N - CLG VICTOR SCHOELCHER - STE CECILE LES VIGNES	128	GENERALE	128
0841116G - CLG ANNE FRANK - MORIERES LES AVIGNON	419	0840664R - CLG JULES VERNE - LE PONTET CEDEX	145	0840664R - CLG JULES VERNE - LE PONTET CEDEX	145	GENERALE	145
		0840738W - CLG ALPHONSE TAVAN - MONTFAVET	86	0840738W - CLG ALPHONSE TAVAN - MONTFAVET	86	GENERALE	86
		0841116G - CLG ANNE FRANK - MORIERES LES AVIGNON	188	0841116G - CLG ANNE FRANK - MORIERES LES AVIGNON	188	GENERALE	188
0841118J - CLG JEAN GARCIN - L ISLE SUR LA SORGUE	474	0840020R - CLG CLOVIS HUGUES - CAVAILLON CEDEX	116	0840020R - CLG CLOVIS HUGUES - CAVAILLON CEDEX	116	GENERALE	116
		0840585E - CLG JEAN BOUIN - L ISLE SUR LA SORGUE CEDEX	90	0840585E - CLG JEAN BOUIN - L ISLE SUR LA SORGUE CEDEX	90	GENERALE	90
		0841019B - CLG LOU CALAVOUN VALLEE DU CALAVON - CABRIERES D AVIGNON	169	0841019B - CLG LOU CALAVOUN VALLEE DU CALAVON - CABRIERES D AVIGNON	169	GENERALE	169
		0841118J - CLG JEAN GARCIN - L ISLE SUR LA SORGUE	99	0841118J - CLG JEAN GARCIN - L ISLE SUR LA SORGUE	99	GENERALE	99

Affectés en centre de Correction :  
(candidatures avec au moins une affectation  
centre correction)

Affectés en centre épreuve : 34600  
(candidatures avec au moins une  
affectation centre épreuve)

Effectifs candidatures : 34600

**Questionnaire-bilan / DNB session 2016**  
**à destination des Centres d'examen – Centres de correction**

Afin d'améliorer chaque année l'organisation du Diplôme National du Brevet, nous vous invitons à remplir ce questionnaire bilan et à nous le renvoyer par courriel à : [pole.examensetconcours84@ac-aix-marseille.fr](mailto:pole.examensetconcours84@ac-aix-marseille.fr) ou par courrier à : DSDEN de VAUCLUSE – Pôle Examens et Concours – Pôle académique CFG/DNB – 49 rue Thiers – 84077 AVIGNON CEDEX avant le **lundi 18 juillet 2016**.  
Nous vous remercions de votre collaboration dans l'organisation de l'examen.

**Nom de l'établissement et commune du centre d'examen ou/et de correction :**

.....

**1 – Quelle(s) est(sont) la(les) difficulté(s) que vous avez rencontrée(s) dans l'organisation des épreuves ou de la correction des épreuves ?**

**2 – Quelle(s) solution(s) avez-vous mise(s) en place pour pallier cette(ces) difficulté(s) ?**

**3 – Quel(s) élément(s) de la session 2016 estimez-vous satisfaisant(s) ?**

**4 – Quel(s) point(s) souhaiteriez-vous voir améliorer ?**

**5 – Les informations reçues de la part du pôle académique du CFG/DNB ont-elles été suffisantes ?**

**6 – Dans quel(s) domaine(s) estimez-vous avoir manqué d'informations ?**

**7 – Quelle est votre appréciation sur l'application CYCLADES ?**

PÔLE ACADEMIQUE  
DU CERTIFICAT DE FORMATION GENERALE (CFG)  
ET DU DIPLOME NATIONAL DU BREVET (DNB)

## DNB – SESSION 2016

### ➤ Matériel à fournir par les candidats :

- Pour les candidats scolarisés en classe de 3ème, au CNED ou individuels :
  - pour l'épreuve de **mathématiques** : le sujet précise en en-tête si l'usage de la calculatrice est autorisé ou non ; prévoir une calculatrice (circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999) ;
  - pour l'épreuve d'**histoire-géographie-enseignement moral et civique** : prévoir quelques crayons de couleurs et une règle ;
  - pour l'épreuve de **français** : le sujet précise en en-tête si l'usage du dictionnaire est autorisé ou non. Si autorisé, prévoir un dictionnaire *uniquement* pour la seconde partie de l'épreuve de français (rédaction). L'usage du dictionnaire électronique est interdit.
  
- Pour les candidats individuels *uniquement*, selon les options choisies :
  - pour l'épreuve d'**arts plastiques** : prévoir des crayons à papier, des crayons de couleurs, gomme, règle, ciseaux, colle, gouaches, pinceaux et chiffon ;
  - pour l'épreuve de **physique-chimie ou sciences physiques** : prévoir des stylos (4 couleurs), des crayons de couleurs, 1 règle ;
  - pour l'épreuve d'**éducation musicale** : aucun matériel autorisé ;
  - pour l'épreuve de **langue vivante étrangère** : aucun dictionnaire autorisé (sauf en arabe) ;
  - pour l'épreuve de **sciences de la vie et de la terre** : aucun matériel autorisé.

## Charte de déontologie (B.O.n°15 du 12 avril 2012)

**Préambule**

La présente charte s'applique à tous les agents publics (titulaires, stagiaires, contractuels et vacataires) qui interviennent, à quelque niveau que ce soit, dans la conception des sujets ou l'organisation des examens terminaux ainsi qu'aux membres de jury. Le non-respect des principes qui y sont énoncés engage leur responsabilité.

S'agissant des prestataires de service concernés par le déroulement des examens ou qui interviennent dans des locaux affectés à des tâches de préparation ou d'organisation des examens, les marchés de prestations les liant à l'administration doivent comporter une clause prévoyant la signature d'un engagement de confidentialité.

**Loi du 23 décembre 1901 modifiée réprimant les fraudes dans les examens et concours publics :**

**Article 1** - Toute fraude commise dans les examens et les concours publics qui ont pour objet l'entrée dans une administration publique ou l'acquisition d'un diplôme délivré par l'État constitue un délit.

**Article 2** - Quiconque se sera rendu coupable d'un délit de cette nature, notamment en livrant à un tiers ou en communiquant sciemment, avant l'examen ou le concours, à quelqu'une des parties intéressées, le texte ou le sujet de l'épreuve, ou bien en faisant usage de pièces fausses, telles que diplômes, certificats, extraits de naissance ou autres, ou bien en substituant une tierce personne au véritable candidat, sera condamné à un emprisonnement de trois ans et à une amende de 9 000 euros ou à l'une de ces peines seulement.

**Dispositions générales**

- 1 - Les personnes auxquelles s'applique la présente charte doivent respecter des principes de neutralité, de probité, de confidentialité, ainsi que celui de l'égalité de traitement des candidats.
- 2 - Toute personne responsable au sens de l'article précédent est tenue de respecter le secret le plus absolu sur l'objet de sa mission : elle est tenue à une discrétion totale, que ce soit dans un cadre public ou privé, sur toutes les informations relatives à l'examen dont elle aurait connaissance.
- 3 - Un agent ayant un enfant ou un proche parent candidat à un examen doit en faire la déclaration écrite à son supérieur hiérarchique. Il appartient au recteur d'apprécier les mesures éventuelles de précaution à prendre.
- 4 - Il est interdit de se décharger de tout ou partie de ses missions sans y être explicitement autorisé par l'autorité compétente.
- 5 - Quiconque intervient dans le processus de conception des sujets ou d'organisation des examens, à quelque moment que ce soit, est tenu de veiller avec une particulière vigilance à la sécurité des opérations dont il est chargé et au respect des procédures qui ont été définies. Cette obligation s'impose à toutes les personnes participant à l'élaboration des sujets, à leur transmission, à leur impression, à leur diffusion et à leur conservation ainsi qu'à l'organisation des épreuves ponctuelles et des jurys d'examen.
- 6 - En aucun cas les notes attribuées ou les résultats ne peuvent être communiqués aux candidats ou à des tiers avant leur communication officielle.

**Dispositions spécifiques relatives à l'élaboration des sujets**

Ces dispositions s'appliquent aux concepteurs des sujets, aux membres des commissions d'élaboration et aux enseignants qui testent les sujets

- 7 - Une attention toute particulière doit être portée à la qualité du sujet. Son auteur s'assure de sa neutralité, de sa conformité à la réglementation de l'épreuve, aux programmes, aux référentiels et aux recommandations du ministre. Il s'assure également qu'il ne contrevient pas aux règles de la propriété intellectuelle.
  - 8 - L'auteur certifie que le sujet proposé à l'écrit est strictement inédit et qu'il n'a pas, à sa connaissance, déjà été diffusé sous quelque forme que ce soit. Il certifie en outre ne pas l'avoir proposé au cours de ses enseignements ou à des organismes de formation.
  - 9 - L'auteur s'engage à ne pas divulguer un sujet qu'il a élaboré, ni avant ni après la session d'examen, ceci pendant une période de cinq ans. Il s'engage également à ne pas proposer à ses élèves un sujet identique ou se rapprochant de celui qu'il a élaboré.
- Les membres des commissions d'élaboration ainsi que les enseignants ayant testé les propositions de sujets sont soumis aux mêmes obligations.

**Dispositions concernant les membres de jury**

- 10 - Les membres de jury sont tenus au strict respect du principe d'impartialité à l'égard de tous les candidats.
  - 11 - Chaque correcteur est responsable de ses copies qui doivent être corrigées et conservées dans des conditions de sécurité optimales.
  - 12 - Les examinateurs sont soumis à une obligation d'objectivité et de neutralité lors des épreuves orales où ils doivent impérativement s'abstenir de toute allusion à la valeur de la prestation du candidat interrogé, à la qualité de l'enseignement qu'il paraît avoir reçu ou de toute demande et commentaire concernant son établissement d'origine, son âge, son sexe, son origine ou sa formation.
- Lors de ces épreuves, les candidats sont traités avec autant de bienveillance que d'exigence.
- 13 - Un secret absolu doit être observé sur les interrogations orales et les délibérations.

**DECLARATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné (e) .....

Qualité .....

Déclare avoir pris connaissance de la charte de déontologie des examens et m'engage à en respecter les termes dans les limites de ma mission.

A.....le.....Signature